

Le prélèvement automatique dans GFC

SOMMAIRE

1.	OBJECTIF ET PERIMETRE	2
2.	DEMARCHE GENERALE	2
2.1.	PRINCIPES	2
2.2.	INITIALISATION DES PRELEVEMENTS.....	3
2.3.	PRELEVEMENTS D'AVANCE.....	4
2.4.	PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT	5
2.5.	ECRITURES COMPTABLES	6
3.	PARAMETRES.....	6
3.1.	NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR.....	6
3.2.	ECHÉANCIER DES PRELEVEMENTS.....	7
3.3.	MONTANT MINIMUM D'UN PRELEVEMENT	8
3.4.	COMPTES UTILISES POUR LE PRELEVEMENT	8
3.4.1.	<i>Compte de paiement.....</i>	<i>8</i>
3.4.2.	<i>Compte d'avance</i>	<i>8</i>
3.4.3.	<i>Compte de remboursement</i>	<i>9</i>
3.4.4.	<i>Compte de prélèvements refusés</i>	<i>9</i>
4.	DEBITEURS	9
4.1.	DEBITEURS	9
4.2.	RECEPTION DE SCONET	10
5.	DEMANDE ET AUTORISATION DE PRELEVEMENT.....	11
6.	INFORMATION DES DEBITEURS.....	14
6.1.	GENERALITES	14
6.2.	AJOUT DE DEBITEURS	14
6.3.	MODIFICATION DE DEBITEURS	14
6.4.	SUPPRESSION DE DEBITEURS.....	17
6.5.	VISUALISATION D'UN DEBITEUR.....	17
6.6.	EDITIONS	17
6.7.	ECHÉANCIER DES PRELEVEMENTS.....	18
6.8.	COURRIERS PRECEDANT LES PRELEVEMENTS D'AJUSTEMENT	19
7.	PRELEVEMENT	19
7.1.	INITIALISATION DU PRELEVEMENT	19
7.1.1.	<i>Choix de l'échéance.....</i>	<i>19</i>
7.1.2.	<i>Saisie des dates de prélèvement.....</i>	<i>19</i>
7.2.	PRELEVEMENT D'AVANCE.....	20
7.3.	PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT	26
7.4.	CONSTITUTION DU FICHIER DES PRELEVEMENTS.....	30
7.5.	BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT	31
7.6.	HISTORIQUES.....	31
7.7.	AIDE A LA JUSTIFICATION DU SOLDE DU 4191X (CF PAGE 24)	31
8.	ENCAISSEMENTS DE PRELEVEMENT.....	31
8.1.	TYPES D'ENCAISSEMENTS.....	31
8.2.	ENCAISSEMENT POUR ORDRE DES AVANCES	35
8.3.	ENCAISSEMENT DU PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT.....	35
8.4.	TRAITEMENTS DES ENCAISSEMENTS GENERES	36
9.	GESTION DES INCIDENTS.....	36
9.1.	DIFFERENTS INCIDENTS	36
9.2.	PERTE DE LA DISQUETTE DE PRELEVEMENT	36
9.3.	REFUS D'UN PRELEVEMENT PAR UNE BANQUE	36

9.4.	REVOCAION D'UNE AUTORISATION DE PRELEVEMENT	36
9.5.	CHANGEMENT DE SITUATION DU DEBITEUR.....	37
9.6.	DEPART D'UN DEBITEUR.....	37
10.	IMPACT SUR LES AUTRES TRAITEMENTS DE GFC	37
10.1.	CREANCES.....	37
10.2.	RELANCES ET CONTENTIEUX	37
10.3.	REGIES DE RECETTES.....	37
11.	SYNTHESE DES OPERATIONS A REALISER DANS GFC	37
12.	LES OPERATIONS A REALISER AU TROISIEME TRIMESTRE	38

1. OBJECTIF ET PERIMETRE

L'objectif est de décrire le fonctionnement du prélèvement automatique par rapport à GFC.

Le prélèvement automatique est mis en place uniquement pour le recouvrement des créances des frais d'hébergement des élèves (4111 et 4112).

Il n'est pas envisagé pour les créances reversement, mémoires, recettes internes et recettes externes ni pour les créances élèves autres que les frais d'hébergement.

Le prélèvement automatique tel qu'il est prévu ci-après peut ne pas convenir à certains élèves boursiers et devra leur être déconseillé, les prélèvements risquant d'être supérieurs aux sommes effectivement dues.

Le prélèvement ne peut être proposé que si l'établissement a une personnalité juridique, ayant donc un DFT individuel.



**Le prélèvement automatique ne fonctionne pas pour les cités scolaires (ensembles immobiliers) en gestion globalisée.
Pas de prélèvement pour les SACD sans Personnalité Juridique (compte de liaison 453)**

2. DEMARCHE GENERALE

2.1. PRINCIPES

Le prélèvement s'effectue par établissement.

Il existe deux types de prélèvement :

- **Le prélèvement d'avance :**
 - Il s'applique à tous les **débiteurs** dont l'**autorisation de prélèvement** est **OK**.
 - Son montant est indépendant des créances et il est défini, en début d'année, par le comptable (calcul automatique d'après les caractéristiques du débiteur).
 - Il alimente les avances des débiteurs.
- **Le prélèvement d'ajustement :**
 - Il s'applique à tous les débiteurs dont l'autorisation de prélèvement est **OK** ou dont les avances sont positives.
 - Son montant est la différence entre le reste à réaliser des créances du débiteur et le montant des avances du débiteur (si trop versé : il ne s'agira pas d'un prélèvement mais d'un remboursement).
 - Suite au prélèvement d'ajustement, les comptes d'avances et les créances des débiteurs sont soldés.

Avant le début d'année scolaire, l'échéancier des prélèvements est défini en déterminant pour quelle(s) échéance(s) sera(ont) effectué(s) le(s) prélèvement(s) d'ajustement.

Les débiteurs

Il existe une table des débiteurs (responsables des élèves), qui est alimentée, en début d'année scolaire (ou en cours d'année) par un transfert depuis SCONET-BEE.

Pour un débiteur, il est possible d'avoir une, plusieurs ou aucune créance.

Pour chaque débiteur on a les informations suivantes :

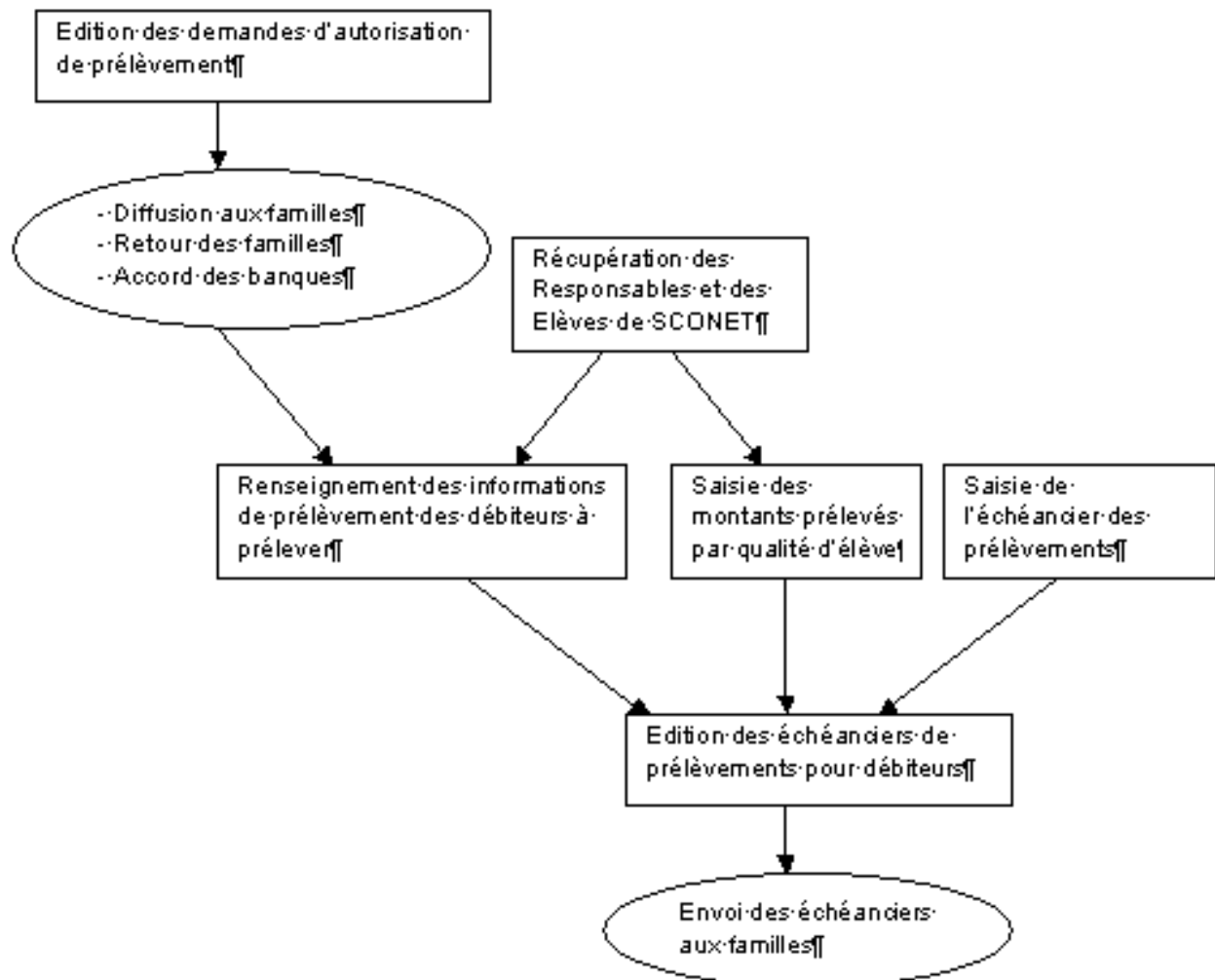
- Informations de prélèvement (RIB, OK pour prélèvement ...),
- Date de début de prélèvement,
- Informations permettant le calcul du montant du prélèvement d'avance (nombre et qualité des élèves),
- Compte de suivi des avances : montant des avances versées, montant des avances utilisées et montant des avances remboursées.

En cours d'année, le comptable peut, manuellement, ajouter, modifier ou supprimer des débiteurs.

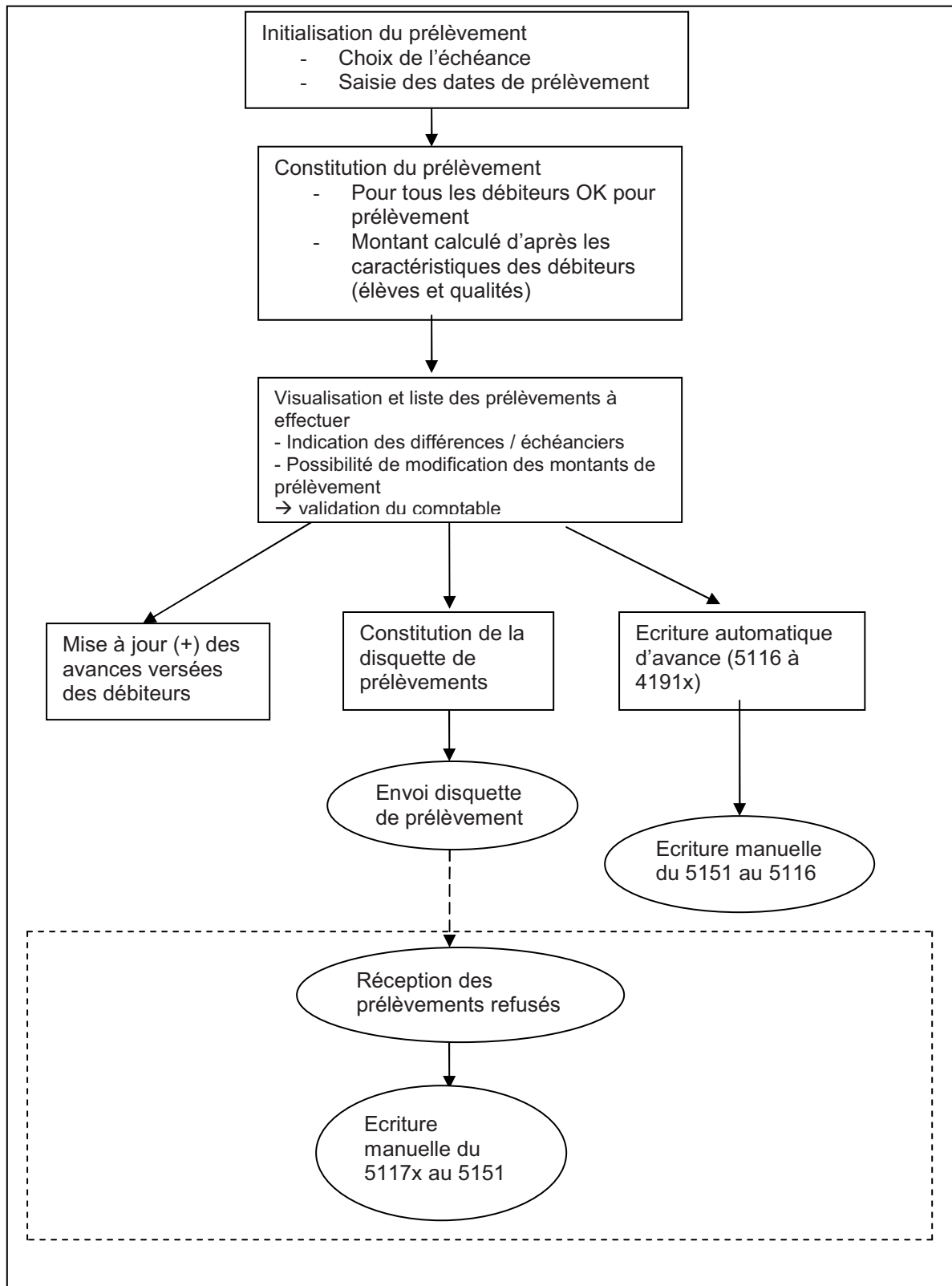
Des **frais de prélèvements** sont facturés par les organismes bancaires (0.15 euros par prélèvement).

GFC ne permettra pas la refacturation de ces frais aux débiteurs, ils seront obligatoirement pris en charge par l'établissement (décision de la DAF-A3).

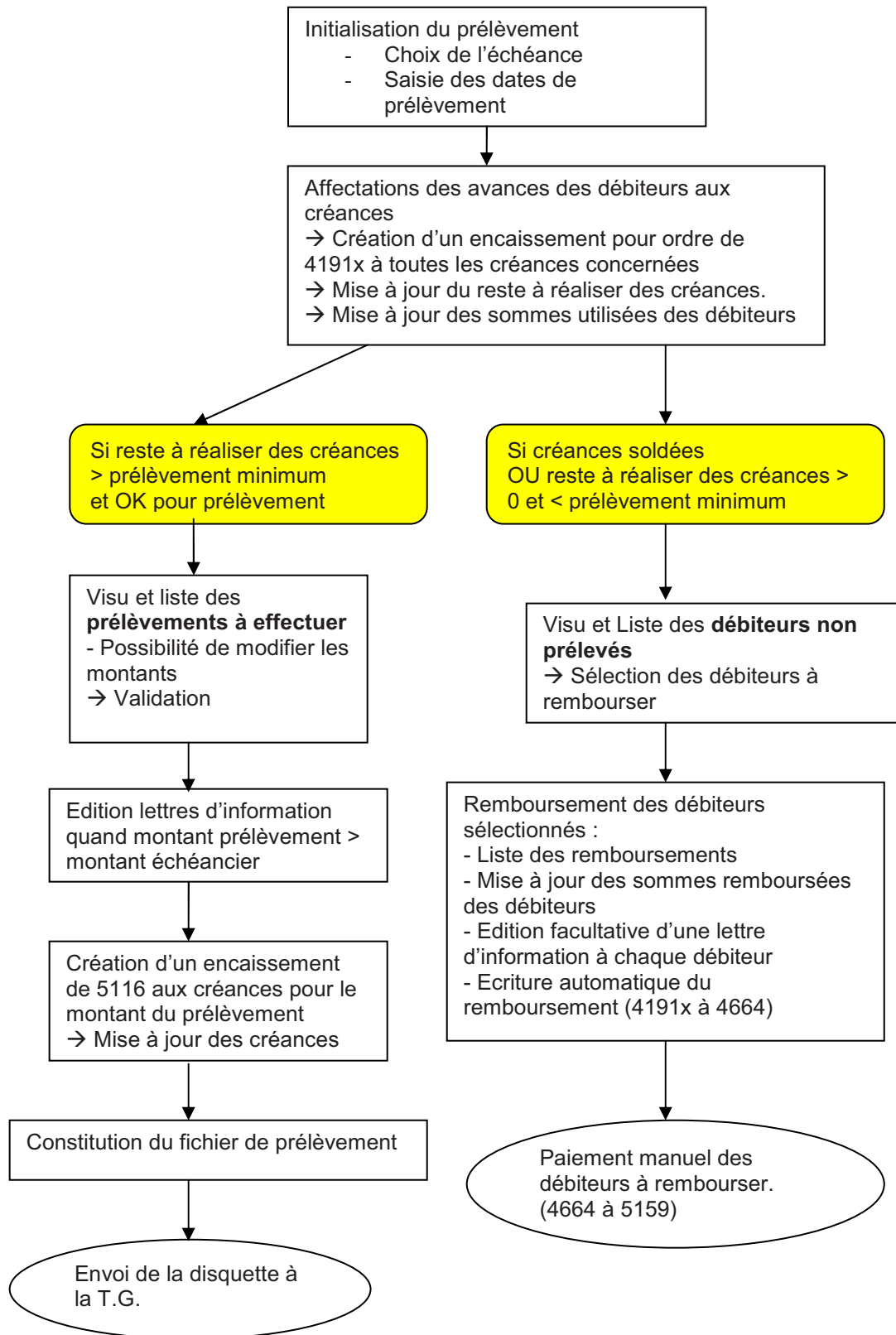
2.2. INITIALISATION DES PRELEVEMENTS



2.3. PRELEVEMENTS D'AVANCE



2.4. PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT



2.5. ECRITURES COMPTABLES

Les écritures comptables sont suivies par établissement, la prise en compte du DFT individuel permettant de suivre les mouvements de trésorerie dans la nomenclature des établissements concernés par le prélèvement.

Etablissement agence ou Etablissement rattaché avec personnalité juridique

Exemple :

- Le débiteur a une créance de 30 euros au 4112
- Le montant de son prélèvement d'avance est de 10 euros
- Un remboursement est de 5 euros

- (1) prélèvement d'avance : le débiteur verse 10 euros
 - → écriture automatique de 5116 à 4191x de 10 euros
 - → écriture manuelle de 5151 à 5116 (alimentation compte dépôt)
- (2) prélèvement d'avance : le débiteur verse 10 euros.
 - → écriture automatique de 5116 à 4191x de 10 euros
 - → écriture manuelle de 5151 à 5116 (alimentation compte dépôt)
- (3) prélèvement d'ajustement : le débiteur verse 10 euros
 - → encaissement pour ordre de 4191x à cpte créance (4112) de 20 euros
 - → encaissement de 5116 à cpte créance (4112) de 10 euros
 - → écriture manuelle de 5151 à 5116 de 10 euros (alimentation cpte dépôt)

- Remboursement : le débiteur est remboursé de 5 euros
 - → écriture automatique de 4191x à 4664 de 5 euros
 - → écriture automatique de 4664 à 5159 de 5 euros, issue d'un paiement manuel
 - → écriture manuelle de 5159 à 5151 de 5 euros (alimentation cpte dépôt)

Refus de prélèvement : un prélèvement refusé est pris en charge par une écriture manuelle sur le compte de dépôt de l'établissement (agence ou établissement rattaché) :

- → écriture manuelle de 5117x à 5151

3. PARAMETRES

3.1. NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR

Paramètres agence comptable

Numéro 07215485 Patronyme LYCÉE DE LA MER

Informations générales Compte dépôt Encaissements **Prélèvement** Autres

Trésor

R.I.B. 97000 00000 0000000000 00

Libellé Trésor Agt comptable Lycée de la Mer

Titulaire Agt Comptable 07215485

Lieu de compensation TP LE MANS

Guichet Banque de France 34462

Code remettant 8YY7

N.N.E. 0ER558

OK Annuler Aide

Le premier travail sur le logiciel commence par la saisie du NNE.

Les paramètres suivants sont définis par établissement souhaitant faire du prélèvement automatique :

- Le numéro national d'émetteur : **NNE** (onglet « Compte dépôt),
- Le montant minimum d'un prélèvement*,
- Le compte utilisé pour les avances*,
- Le compte utilisé pour les remboursements*,
- L'échéancier des prélèvements*.

(* **Les paramètres** ainsi repérés, **sont à initialisés dans l'onglet « Prélèvement ».**

L'établissement avec personnalité juridique qui souhaite faire des prélèvements, doit se procurer un Numéro National d'Emetteur (N.N.E.) et le saisir dans les paramètres agence comptable ou établissement jumelé de GFC.

Au début de la saisie du N.N.E., un onglet « Prélèvement » apparaît.

3.2. ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS

L'échéancier des prélèvements est l'ensemble des dates auxquelles seront effectuées les opérations de prélèvement ainsi que le type de prélèvement qui sera effectué à chacune de ces dates (prélèvement d'avance ou d'ajustement)

Il s'agit des dates de règlement interbancaire (= date de crédit du compte).

Ces dates doivent être des jours ouvrés par la Banque de France. Les jours ouvrés de la Banque de France sont dans une table de la base GFC. Cette table est livrée renseignée avec les dates connues au moment de la diffusion de GFC, pour l'exercice 2008. Elle devra ensuite être complétée par saisie du comptable.

Informations générales | Compte dépôt | Encaissements | Prélèvement | Autres

Ensemble immobilier en gestion globalisée

Prélèvement automatique

Comptes du prélèvement

La case à cocher « Ensemble immobilier » en gestion globalisée permet d'identifier une structure, également dénommée Cité scolaire en gestion globalisée. Le traitement du prélèvement automatique ne fonctionne pas pour ces structures.

- 1 La case « Prélèvement automatique » est cochée,
- 2 Les subdivisions réalisées au préalable sont sélectionnées : avances et excédents,
- 3 Le montant minimum pour un prélèvement est saisi,
- 4 L'échéancier est saisi (voir les explications à suivre),
- 5 L'onglet « Autres » est activé.

Paramètres agence comptable

Número 07215485 Patronyme LYCÉE DE LA MER

Informations générales | Compte dépôt | Encaissements | Prélèvement | Autres

Ensemble immobilier en gestion globalisée

Prélèvement automatique

Comptes du prélèvement

Avances: 41910 - Avances Prél. auto familles

Remboursements: 46640 - Excédents Prél. auto à remb.

Montant minimum pour un prélèvement: 5.00

Echéancier

Date	Ajustement	Trimestre

OK Annuler Aide

Création d'une échéance

Date: mardi 29 janvier 2008

Avance
 Ajustement

OK Annuler Aide

Avec le calendrier, la date est sélectionnée sur un jour ouvré du calendrier Banque de France. Ensuite, il faut déclarer cette date correspond à un prélèvement d'avance ou d'ajustement.

La saisie de l'échéancier se termine toujours pour un ajustement sur le troisième trimestre.

Prélèvement automatique

Comptes du pré

Avances

Remboursement

Montant minimum

Echéancier

Création d'une échéance

Date: mercredi 26 mars 2008

Avance
 Ajustement

au trimestre: 2

OK Annuler Aide

Date	Ajustement	Trimestre
29/01/08	Non	
26/02/08	Non	

Paramètres agence comptable

Numéro 07215485 Patronyme LYCÉE DE LA MER

Informations générales | Compte dépôt | Encaissements | Prélèvement | Autres

Ensemble immobilier en gestion globalisée

Prélèvement automatique

Comptes du prélèvement

Avances 41910 - Avances Prél. auto familles

Remboursements 46640 - Excédents Prél. auto à remb.

Montant minimum pour un prélèvement 5.00

Echéancier

Date	Ajustement	Trimestre
27/02/08	Non	
26/03/08	Non	
23/04/08	Oui	2
21/05/08	Non	
25/06/08	Non	
23/07/08	Oui	3

OK Annuler Aide

L'échéancier est défini, en juin, par le Conseil d'Administration pour l'année scolaire à venir.

Dans un exercice comptable, on a deux échéanciers.

Exemple :

- En septembre 2007, dans GFC2007, le comptable saisit les échéances de septembre 2007 à août 2008 (année scolaire 2007-2008).
- Au basculement, on garde en GFC2008, les échéances de janvier 2008 à août 2008.
- En septembre 2008, le comptable saisit les échéances de septembre 2008 à août 2009 (année scolaire 2008-2009).

Sur une agence comptable, l'échéancier peut être différent d'un établissement à un autre.

3.3. MONTANT MINIMUM D'UN PRELEVEMENT

Les prélèvements étant payants (15 centimes), il ne semble pas opportun de faire des prélèvements pour des toutes petites sommes. C'est au comptable de choisir le montant minimum des prélèvements.

Si, lors d'un prélèvement d'ajustement, le montant dû par le débiteur est inférieur à ce montant minimum, le débiteur ne sera pas prélevé et restera débiteur de ce montant.

Le montant minimum :

- Doit être positif ou nul,
- Est toujours modifiable.

3.4. COMPTES UTILISES POUR LE PRELEVEMENT

3.4.1. COMPTE DE PAIEMENT

C'est le compte 5116 qui sera mouvementé en débit dans l'écriture du prélèvement d'avance et dans celle de l'encaissement du prélèvement d'ajustement, directement dans la nomenclature de l'établissement concerné par le prélèvement.

3.4.2. COMPTE D'AVANCE

Un établissement qui veut faire du prélèvement automatique doit subdiviser son compte 4191-« Avances rec. Fam. Coll. Et héberg. » et dédier l'une de ces subdivisions au prélèvement. Cette subdivision sera mouvementée automatiquement par les opérations de prélèvement. Le comptable ne devra pas l'utiliser pour d'autres avances.	Comptes	Les subdivisions
	4191	41910 Avances prélèvements 41911 Autres avances

3.4.3. COMPTE DE REMBOURSEMENT

C'est le compte 4664 : excédents de versement à rembourser. Si ce compte est subdivisé : choix de la subdivision utilisée.	Comptes	Les subdivisions
	4664	46640 Rembour. prélèvements
		46641 Rembour. Autres

3.4.4. COMPTE DE PRELEVEMENTS REFUSES

L'établissement qui opte pour faire du prélèvement automatique doit subdiviser le compte 5117-« Chèques impayés. » dans sa nomenclature et dédier l'une de ces subdivisions aux prélèvements refusés, une autre pour les chèques impayés. La subdivision concernée sera mouvementée manuellement par les écritures de refus de prélèvement.	Comptes	Les subdivisions
	5117	51170 Rejets chèques
		5117P Rejets prélèvements

4. DEBITEURS

4.1. DEBITEURS

La table des débiteurs est alimentée :

- Automatiquement par une réception spécifique depuis SCONET, ET
- Manuellement par saisie.

<p>Les débiteurs sont les responsables des élèves (responsable financier dans SCONET). Les informations d'un débiteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>établissement</u> - <u>identifiant du débiteur dans l'établissement</u> - nom - prénom - adresse - les informations de prélèvement <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>OK pour prélèvement</i> ▪ nom du titulaire du compte ▪ RIB ▪ domiciliation ▪ la date de début de prélèvement (les créances antérieures à cette date ne seront pas soumises au prélèvement) <p>Le comptable renseignera un montant de prélèvement d'avance par Qualité d'élève et établissement. Ceci permettra de calculer le montant du prélèvement d'avance par responsable. (cf page 13 – 14)</p> <p>En création d'un débiteur, il n'y a pas d'identifiant du responsable financier dans SCONET. L'identifiant du débiteur sera un numéro séquentiel (type numéro fournisseur) attribué par GFC.</p>	<p>Les qualités d'élèves sont livrées avec GFC Pour une qualité d'élève on a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son code, - son libellé. - les élèves dont il est responsable : <ul style="list-style-type: none"> ▪ numéro d'élève (géré par SCONET, unique par établissement pour toute la scolarité) ▪ code qualité (interne, demi pensionnaire) - l'état de son compte : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avances ex. antérieurs = total des avances des exercices antérieurs ▪ Sommes versées = total des sommes versées par prélèvement automatique (maj automatique par prélèvement d'avance, maj manuelle autorisée) ▪ Sommes utilisées = Montant des sommes versées qui ont été affectées à des créances (maj automatique par prélèvement d'ajustement, maj manuelle autorisée) ▪ Sommes dégagées = Montant des sommes versées qui ont été remboursées (maj automatique par prélèvement d'ajustement, maj manuelle autorisée) ▪ Solde de l'avance = avances ex. antérieurs + sommes versées – sommes utilisées – sommes dégagées
--	---

4.2. RECEPTION DE SCONET

Les tables des responsables et des élèves de l'établissement seront récupérées de SCONET en début d'année scolaire.



Une seule réception est possible.



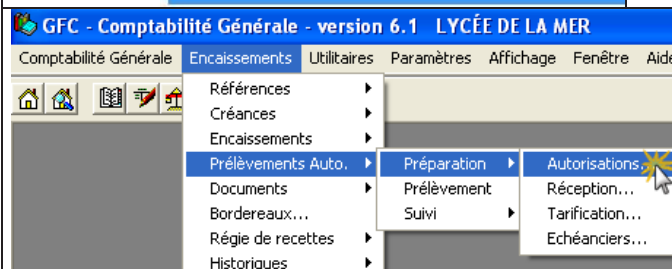
Il est nécessaire d'exporter les informations de Sconet sur les responsables financiers des élèves avant de les réceptionner dans GFC.

L'exportation des débiteurs est réalisée à partir de Sconet BEE, menu : **Exploitation/ Exports standards/ Exports XML spécifiques/ Export GFC**

Depuis l'exercice 2009 le nom du fichier à réceptionner est sous la forme « ExportXML_Gfc_N°RNE.zip »



ExportXML_Gfc_07215485.zip
17 Ko



Après avoir initialisé les paramètres dans le menu Paramètres/ Agence comptable ou Paramètres/Etablissement jumelé, il est nécessaire de commencer **les éditions des demandes et autorisations de prélèvement.**

1 Choisir l'établissement pour lequel les demandes et autorisations de prélèvement seront éditées

2 Choisir le nombre d'exemplaires

3 Valider par le bouton

5. DEMANDE ET AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Préalablement à toute émission d'avis de prélèvement, le comptable doit recueillir l'autorisation préalable et permanente de chacun de ses débiteurs.

Il s'agit d'un double mandat, permanent mais révocable, donné par chaque débiteur :

- Au titulaire du compte DFT, à l'agence ou dans un établissement rattaché, pour l'autoriser à émettre des « avis de prélèvement » payables sur son compte.

Ce contrat s'appelle « **demande de prélèvement** », sa forme est libre.

- A sa banque, pour l'autoriser à débiter son compte du montant des avis de prélèvement.

Ce contrat s'appelle « **autorisation de prélèvement** ». Il est normalisé par la profession bancaire. Il ne doit faire référence ni à la durée ni au montant des prélèvements.

Les autorisations de prélèvement, datées et signées par les débiteurs, sont réceptionnées par le comptable de l'établissement qui doit les adresser aux banques des débiteurs, préalablement à toute émission de prélèvement.

Les 2 documents, *Demande de prélèvement* et *Autorisation de prélèvement*, sont transmis simultanément.

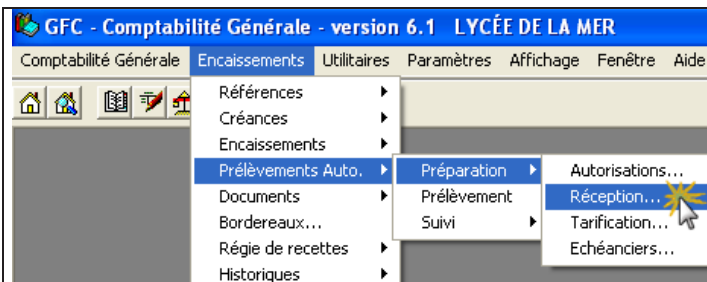
Un débiteur donne une autorisation de prélèvement au comptable pour tous les élèves dont il est responsable dans l'établissement et pour toute leur scolarité.

Les autorisations et demandes de prélèvement éditées par GFC, ne contiennent aucune information relative aux débiteurs. Elles sont identiques dans un même établissement, éditées à la demande, en un nombre d'exemplaires saisi par le comptable.

Elles sont transmises en temps voulu aux familles (à l'inscription) accompagnées d'un document d'information (règlement).

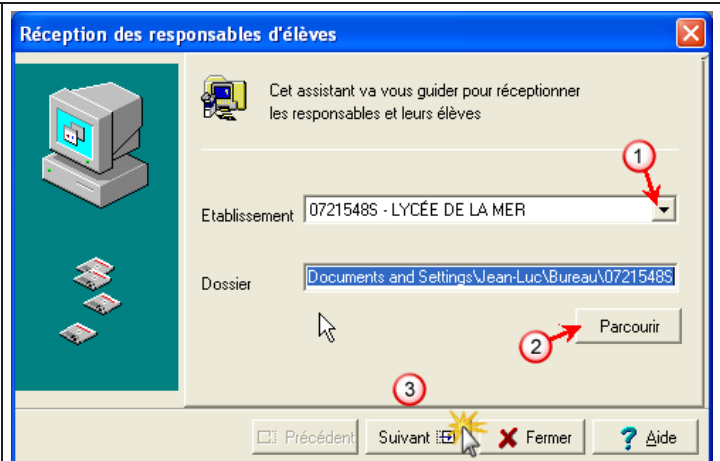
AUTORISATION DE PRELEVEMENT				DEMANDE DE PRELEVEMENT			
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agt Comptable 0721548S En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec Agt Comptable 0721548S				J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agt Comptable 0721548S En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec Agt Comptable 0721548S			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		N° NATIONAL D'EMETTEUR		DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER		N° NATIONAL D'EMETTEUR	
		0ER558				0ER558	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				DESIGNATION DU CREANCIER			
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.	- Agt Comptable 0721548S - LYCÉE DE LA MER			
Date : <input style="width: 100px;" type="text"/>				Date : <input style="width: 100px;" type="text"/>			
Signature du titulaire du compte à débiter				DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE COMPTE			
				Agt comptable Lycée de la Mer			
N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire postal ou de caisse d'épargne (RIB, RIP ou RICE).							

Les imprimés sont distribués aux familles afin qu'ils soient complétés avant exploitation.



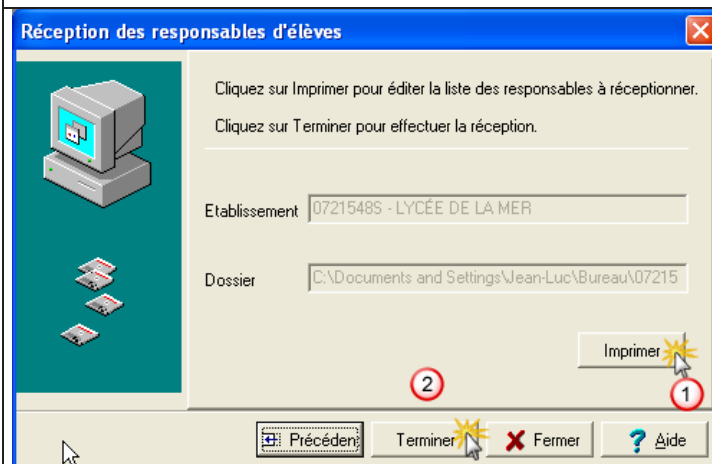
La procédure se poursuit par **la réception des débiteurs**.

- 1 Choisir l'établissement
- 2 Choisir le dossier dans lequel se trouve le fichier xml qui a été décompressé du fichier zip provenant de Sconet



- 3 L'assistant est poursuivi.

- **Avant la réception :**
 - Les débiteurs de GFC (année scolaire N-1) qui n'ont pas été prélevés et qui ne sont pas *OK pour prélèvement* sont supprimés,
 - Tous les élèves de GFC (année scolaire N-1) sont supprimés (y compris ceux de débiteurs *OK pour prélèvement*).
- **Pendant la réception :**
 - Ajout des nouveaux responsables d'élèves de SCONET (année scolaire N),
 - Mise à jour des responsables d'élèves déjà existant en N-1 (même RIB) : conservation de l'information *OK pour prélèvement*.
 - Ajout des élèves de GFC (année scolaire N-1).
- **Après la réception :**
 - Les débiteurs qui sont sans élève dans la nouvelle année scolaire sont supprimés (si solde des avances est nul).



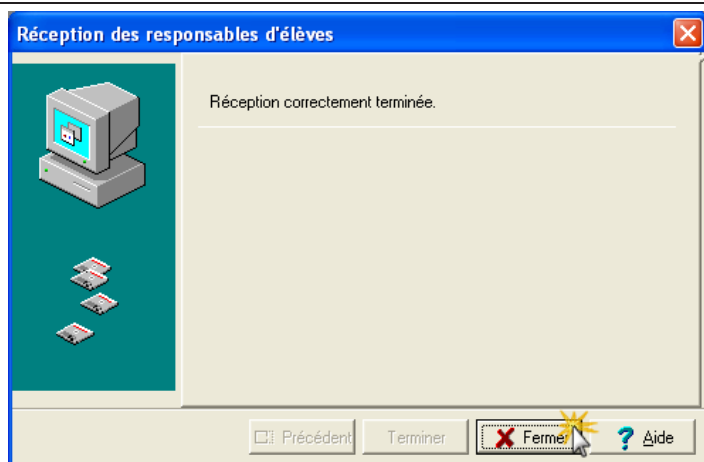
- 1 Activer le bouton Imprimer
- Sur le document figure les responsables financiers ou débiteurs auxquels sont associés les élèves avec leur numéro défini dans Sconet. C'est par ce numéro que ce fera le lien entre les avances prélevées et les créances.
- 2 Le bouton Terminer est activé

Académie de NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S Page n° 1
 Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER Le 31/01/08
 LEMANS

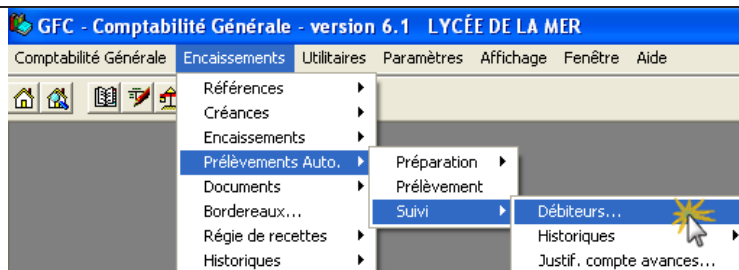
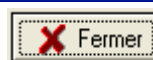
RESPONSABLES A RECEPIONNER

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Responsable	Elève	Qualité
AGUSTINI Valerie	02055 - AGUSTINI Marylene 02311 - AGUSTINI Thierry	2 - DP
ANGINE Eric	02194 - ANGINE Cendy	2 - DP
AUBRET Bernard	02056 - AUBRET Jeanne	2 - DP
BADOIS RAchida	02312 - BADOIS Annie	2 - DP
BARBE Lah	02058 - BARBE Sainte	2 - DP
BARBIER Damien	02195 - BARBIER Elodie	2 - DP
BARDE Pascal	01937 - BARDE Laurianne	2 - DP
BARGIER Laure	02407 - BARGIER Julie	2 - DP
BARTE Typhaine	02422 - BARTE Annie	2 - DP
BELTETE Aldo	02060 - BELTETE Mariette	2 - DP
BOUDIN Micheline	02059 - BOUDIN Didier	2 - DP
MESLUI Patrick	02188 - MESLUI Emile	2 - DP
POISSON Sentirle	02142 - POISSON Laudeurde	2 - DP



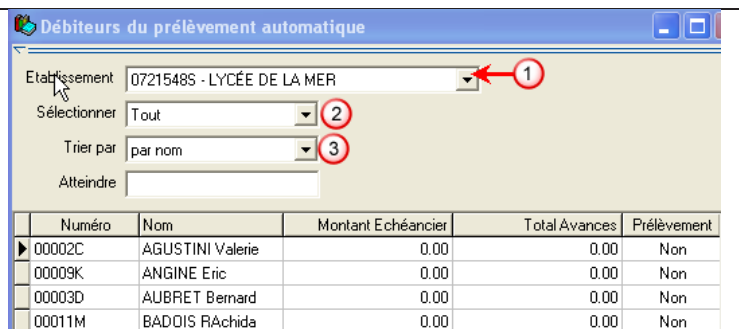
Activer le bouton



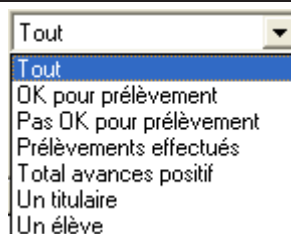
La sélection de ce menu permet de visualiser les débiteurs réceptionnés.

1 Sélectionner l'établissement concerné par la réception

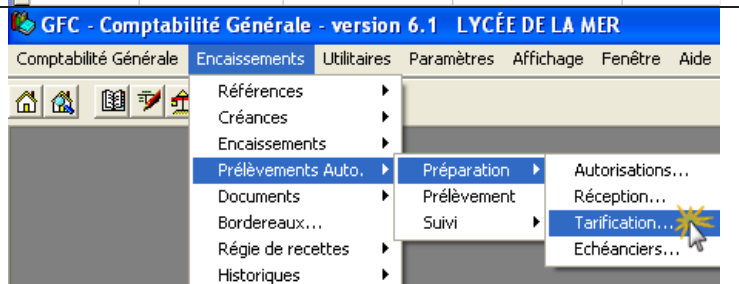
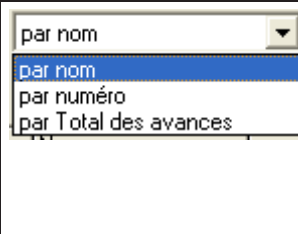
Pour établir cette documentation, il a été confectionné un fichier xml peu conséquent. En fonction de la taille de l'établissement, vous aurez à traiter un nombre élevé de débiteurs aussi des critères de sélection et de tri sont proposés.



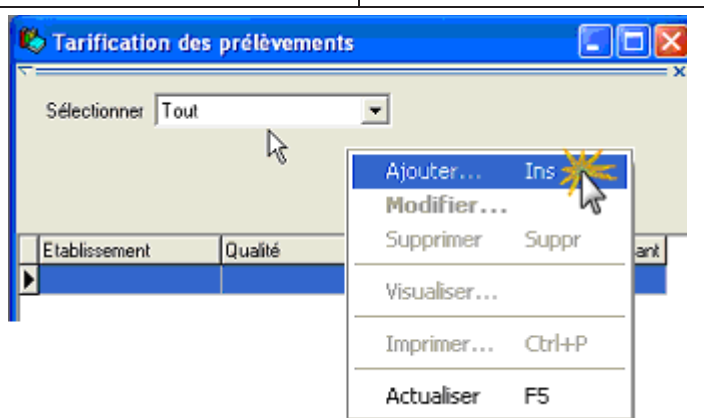
2 Sélectionner



3 Trier par



Le travail préparatoire n'est pas terminé, il est nécessaire d'indiquer les montants des avances en fonction des régimes et des établissements. Ces montants sont libres mais devront être établis de manière à équilibrer les prélèvements...



Le menu contextuel, par « Ajouter », permet l'ouverture d'une fenêtre de création.

Création d'un tarif de prélèvement

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER 1

Qualité: 21 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 1 2

Montant: 50 3

4

- 1 Choisir l'établissement concerné
- 2 Sélectionner le régime
- 3 Saisir le montant de l'avance
- 4 Validation de la fenêtre

Il est obtenu le résultat suivant :

Etablissement	Qualité	Montant
0721548S	21 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 1	50.00

6. INFORMATION DES DEBITEURS

6.1. GENERALITES

Les débiteurs doivent être informés du montant et de la date des prélèvements qui seront effectués sur leur compte.

Cette information se fera :

- En début d'année scolaire : envoi de l'échéancier des prélèvements,
- Avant chaque prélèvement d'ajustement, si le montant prélevé est supérieur au montant de l'échéancier : envoi d'un courrier indiquant le montant qui sera prélevé.

Edition facultative d'un courrier aux débiteurs à rembourser.

Il ne sera pas fait de courrier, de façon automatique par GFC, aux débiteurs qui, lors d'un prélèvement d'ajustement, ne sont ni remboursés, ni prélevés (ce sont les débiteurs qui doivent, moins que le prélèvement minimum, ou auxquels le comptable a choisi de ne pas rembourser l'avance).

6.2. AJOUT DE DEBITEURS

Pour un débiteur arrivé en cours d'année et qui demande le prélèvement automatique, le comptable devra saisir manuellement toutes les informations qui le concernent.

En fin de saisie, un message lui rappellera qu'il doit éditer, pour ce nouveau débiteur, un échéancier de prélèvement.

Pour ses élèves, le numéro d'élève de SCONET devra être saisi afin de pouvoir repérer les créances qui le concernent.

6.3. MODIFICATION DE DEBITEURS

Après réception de l'accord de la banque pour le prélèvement, le comptable mettra à jour l'information *OK pour prélèvement*.

Le comptable peut aussi modifier les autres caractéristiques des débiteurs.

Si le comptable modifie le nombre ou la qualité des élèves d'un responsable *OK pour prélèvement*, il modifie le montant de ses prochains prélèvements. Par conséquent, l'échéancier qu'on lui a transmis n'est plus bon. Il faut lui transmettre un nouvel échéancier, un message le rappelle en fin de saisie.



Le comptable devra être bien au courant de tous les départs ou changements de qualité pour tous les élèves de tous les établissements du regroupement. Dans le cas contraire, le prélèvement continuera...

Les montants des sommes versées, utilisées et dégagées sont modifiables (cas de remboursement manuel, affectation manuelle des avances à une créance, ...).

Après avoir saisi au moins un tarif, il faut initialiser les débiteurs.

L'utilisateur se munit des imprimés d'autorisation, demande de prélèvement et RIB pour mettre à jour la fiche de chaque débiteur par la commande « Modifier ».

Le menu contextuel est très intéressant : pour un débiteur, il est possible de voir les prélèvements, les encaissements, les remboursements et les créances. Ceci permet de répondre rapidement aux questions d'un débiteur.

La fenêtre d'un débiteur est très complète. Elle comporte trois onglets : Général, Elèves et Opérations. La première fenêtre doit être complétée pour pouvoir continuer la procédure.

- ① Le nom du titulaire du compte est saisi
- ② Le RIB est également saisi, ③ comme la domiciliation.
- ④ La case « OK pour prélèvement » est cochée et la date de travail est initialisée.

Modification d'un débiteur

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER Numéro: 00002C Mise à jour: 31/01/08

Nom: AGUSTINI Prénom: Valerie

Général | **Elèves** | Opérations

Número	Nom	Qualité	Montant Prélevé
02055	AGUSTINI Marylene	2 - DEMI-PENSIONNA	0.00
02311	AGUSTINI Thierry	2 - DEMI-PENSIONNA	0.00

Total prélèvement d'avance: 0.00

OK Annuler Aide

L'onglet Elèves est activé, les deux élèves sont modifiés pour initialiser la qualité à laquelle correspond à un tarif.

Modification d'un élève

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Débiteur: AGUSTINI Valerie

Número: 02055 (Code interne BEE SCONET)

Nom: AGUSTINI

Prénom: Marylene

Qualité: 2 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT

2 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT
 21 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 1
 22 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 2
 23 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 3
 24 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 4
 25 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 5
 26 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 6
 29 - DEMI-PENSIONNAIRE AU TICKET

Modification d'un élève

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Débiteur: AGUSTINI Valerie

Número: 02311 (Code interne BEE SCONET)

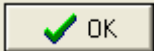
Nom: AGUSTINI

Prénom: Thierry

Qualité: 21 - DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 1

OK Annuler Aide

Le troisième onglet « Opérations » n'est pas utile dans l'immédiat. Les modifications apportées aux différents onglets sont prises en compte après avoir activé le bouton



Tous les débiteurs sont initialisés de la même manière.

Il est conseillé de faire initialiser les informations financières des élèves dans Sconet qui sont intégrées automatiquement à GFC par le transfert des responsables ou débiteurs. Il ne restera plus qu'une vérification de ces informations avant le passage à « OK pour prélèvement ».

Général | **Elèves** | Opérations

Número	Nom	Qualité	Montant Prélevé
02055	AGUSTINI Marylene	21 - DEMI-PENSIONN	50.00
02311	AGUSTINI Thierry	21 - DEMI-PENSIONN	50.00

Les deux élèves sont maintenant initialisés au bon tarif.

Modification d'un débiteur

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER Numéro: 00002C Mise à jour: 31/01/08

Nom: AGUSTINI Prénom: Valerie

Général | **Elèves** | Opérations

Avances Ex. Ant. 0.00

Sommes versées 0.00 Voir Prélèvements ...

Sommes utilisées 0.00 Voir Encaissements ...

Sommes dégagées 0.00 Voir Remboursements ...

Total avances 0.00

Total créances 0.00 Voir Créances ...

Solde avances 0.00

OK Annuler Aide

Modification d'un débiteur

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER Numéro: 00002C Mise à jour: 29/01/08
 Nom: AGUSTINI Prénom: Valerie

Général | Elèves | Opérations

Adresse: LA FOUTIERE
 Code postal: 72000 Ville: ST AUBIN DU LOUQUIDY

Coordonnées bancaires:
 Titulaire: Valérie AGUSTINI
 R.I.B.: 00000 00000 00000000000 97
 Domiciliation: CRCA LE MANS

Echéancier:
 Ok pour prélèvement au: 29/01/2008
 Date édition:
 Montant édité: 0.00
 Montant actuel: 100.00

Commentaire:

OK Annuler Aide

Débiteurs du prélèvement automatique

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER
 Sélectionner: Tout
 Trier par: par nom
 Atteindre:

Numéro	Nom	Montant Echéancier	Total Avances	Prélèvement
00002C	AGUSTINI Valerie	0.00	0.00	Oui
00009K	ANGINE Eric	0.00	0.00	Oui
00003D	AUBRET Bernard	0.00	0.00	Oui
00011M	BADDIS RAchida	0.00	0.00	Oui
00004E	BARBE Lah	0.00	0.00	Oui
00010L	BARBIER Damien	0.00	0.00	Non
00001B	BARDE Pascal	0.00	0.00	Non
00012N	BARGIER Laure	0.00	0.00	Non
00013P	BARTE Typhaine	0.00	0.00	Non
00006G	BELTETE Aldo	0.00	0.00	Non
00005F	BOUDIN Micheline	0.00	0.00	Non
00008J	MESLUI Patrick	0.00	0.00	Non
00007H	POISSON Sentirle	0.00	0.00	Non

Montant édité : Le montant d'un prélèvement d'avance sur le dernier échéancier édité pour le débiteur.

Montant actuel : Le montant d'un prélèvement d'avance calculé d'après la situation actuelle du débiteur. Cette somme correspond au Total du prélèvement d'avance de l'onglet Elèves (2*50 = deux élèves).

Pour ce trimestre, il est initialisé que cinq débiteurs qui ont choisi ce mode de paiement. Il reste donc à informer les familles des prélèvements qui seront réalisés.

6.4. SUPPRESSION DE DEBITEURS

La suppression d'un débiteur est autorisée si :

- Le montant de ses avances est soldé, ET
- Aucun prélèvement n'a été effectué pour ce débiteur dans l'exercice.

6.5. VISUALISATION D'UN DEBITEUR

En visualisation, on affiche, outre les informations du débiteur :

- Le solde de ses avances, ET
- Le montant calculé de ses prélèvements d'avances.

Sont prévus les liens :

- Vers les prélèvements du débiteur,
- Vers les encaissements du débiteur,
- Vers les remboursements du débiteur,
- Vers les créances du débiteur.

6.6. EDITIONS

- Liste des débiteurs avec les mêmes informations qu'en visualisation.
- Liste des créances d'un débiteur :
 - Toutes les créances non soldées du débiteur par compte de liaison (uniquement compte 4111, 4112),
 - Le montant de son avance,
 - Le solde (Créances à réaliser / Avances).
- Historique des opérations de prélèvements pour le débiteur :

Enchaînement des éditions :

 - Prélèvements (non refusés),
 - Utilisations des avances par prélèvement d'ajustement,
 - Remboursement des avances,
 - Solde : total des prélèvements - total des utilisations – total des remboursements.

Si aucune opération manuelle n'a été effectuée pour le débiteur :

- Le total des prélèvements est égal au total des sommes versées,
- Le total des utilisations est égal au total des sommes utilisées,
- Le total des remboursements est égal au total des sommes remboursées.

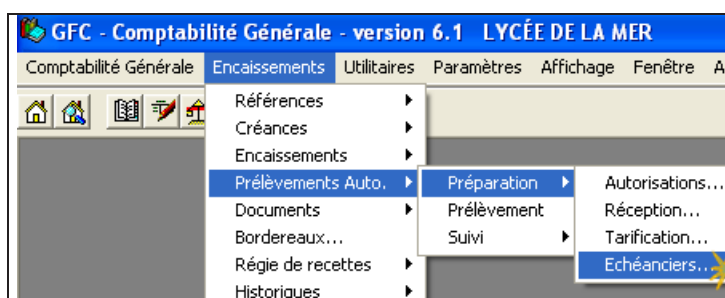
6.7. ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS

En début d'année scolaire, l'échéancier est envoyé à chaque débiteur OK pour le prélèvement.

Cet échéancier pourra être édité dès lorsqu'on a :

- Réceptionné et mis à jour les informations des Responsables et élèves,
- Saisi les montants prélevés par qualité d'élève,
- Saisi l'échéancier de l'établissement.

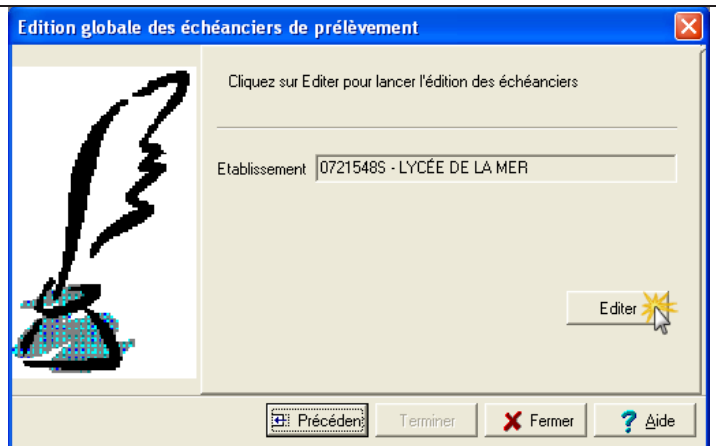
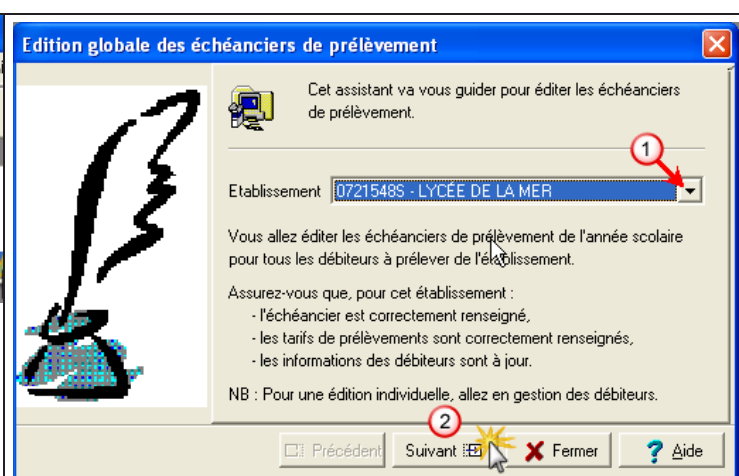
En cours d'année, un échéancier pourra être édité pour un débiteur. Cet échéancier ne prendra en compte que les échéances non encore réalisées (cf page 42).



Les échéanciers sont édités afin d'informer les familles.

1 L'établissement est sélectionné.

2 Le bouton est activé.



Activer

Le montant de l'avance prélevé correspond à deux fois le montant de l'avance.

LYCÉE DE LA MER
3, rue de Beau Soleil
BP 3
72000 LEMANS

Etablissement : LYCÉE DE LA MER

A LEMANS, le 29/01/08
AGUSTINI Valerie
LA FOUTIERE
72000 ST AUBIN DU LOCQUIDY

Madame, Monsieur

Vous avez choisi le prélèvement automatique pour régler les sommes dont vous êtes redevable au titre de l'hébergement de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) dans l'établissement : LYCÉE DE LA MER .

Sauf changement dont nous vous préviendrons, les prélèvements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Date	Montant
27/02/08	100.00
26/03/08	100.00
23/04/08	100.00 (*)
21/05/08	100.00
25/06/08	100.00
23/07/08	100.00 (*)

(*) Reste dû de la période : Le montant ajusté vous sera communiqué en temps voulu, s'il est supérieur à celui indiqué.

L'Agent comptable,
Roger LECONOME

<p>Activer le bouton « Terminer »</p>	<p>Activer le bouton « Fermer ». Les échéanciers sont transmis aux familles. Il ne reste qu'à poursuivre en confectionnant le premier prélèvement d'avance.</p>

6.8. COURRIERS PRECEDANT LES PRELEVEMENTS D'AJUSTEMENT

Lors du prélèvement d'ajustement, on calcule le montant à prélever à un débiteur en fonction du reste à réaliser des créances d'hébergement de ses élèves.

Si le montant à prélever est supérieur au montant des prélèvements d'avance, le comptable est tenu d'informer le débiteur suffisamment en avance pour qu'il puisse approvisionner son compte.

7. PRELEVEMENT

7.1. INITIALISATION DU PRELEVEMENT

7.1.1. CHOIX DE L'ECHEANCE

Choix de l'échéance dans l'échéancier de l'établissement :

- Echéance qui suit immédiatement la dernière échéance prélevée (même si la date est passée),
OU
- Echéance déjà prélevée → traitement de reprise.

Si l'échéance choisie correspond à un prélèvement d'ajustement, on effectue ensuite un prélèvement d'ajustement. Sinon, on effectue un prélèvement d'avance.

7.1.2. SAISIE DES DATES DE PRELEVEMENT

- Saisie de la date du règlement interbancaire (date de crédit du compte).
 - Par défaut, date de l'échéance mais modifiable,
 - Doit être un jour ouvré.
- Affichage de la date de la séance S.I.T. = date de règlement interbancaire – 4 jours ouvrés
 - Doit être postérieure ou égale à la date du jour.

Pour un prélèvement d'ajustement, il faudra lancer la procédure de prélèvement suffisamment à l'avance pour pouvoir informer les débiteurs.

7.2. PRELEVEMENT D'AVANCE

Les débiteurs concernés sont ceux *OK pour prélèvement*.

Encaissements Utilitaires Paramètres Affich

- Références
- Créances
- Encaissements
- Prélèvements Auto.**
 - Préparation
 - Prélèvement**
 - Suivi
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Echéancier

Date	Ajustement	Trimestre
27/02/08	Non	
26/03/08	Non	
23/04/08	Oui	2
21/05/08	Non	
25/06/08	Non	
23/07/08	Oui	3

Pour mémoire, il est rappelé les paramètres de l'échéancier des prélèvements

Les deux prélèvements peuvent être enchaînés, les créances seront réceptionnées avant le prélèvement d'ajustement.

Le premier prélèvement d'avance est initié.

Génération des prélèvements automatiques

Cet assistant va vous guider pour effectuer un prélèvement

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Echéance: 27/02/08 AVANCE

Compte prélèvement: 5116 - PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs à prélever

0721548S - LYCÉE DE LA MER 27/02/08 AVANCE

Débiteur	A Prélever	Echéancier
00002C - AGUSTINI Valerie	100,00	
00009K - ANGINE Eric	50,00	
00003D - AUBRET Bernard	50,00	
00011M - BADOIS R Achida	50,00	
00004E - BARBE Lah	50,00	

Modifier
Imprimer Tout Ctrl+P
Imprimer les différences

Précédent Suivant Fermer Aide

Modification d'un prélèvement

Débiteur: 00002C - AGUSTINI Valerie

Prélèvement

Montant échéancier: 100,00

Montant calculé: 100,00

A prélever: 100,00

Coordonnées bancaires

Titulaire: Valérie AGUSTINI

R.I.B.: 00000 00000 00000000000 97

Domiciliation: CRCA LE MANS

OK Annuler Aide

En activant le menu contextuel et la commande modifier, il est possible de modifier le montant du prélèvement pour un débiteur.

Il est aussi possible d'imprimer les prélèvements à effectuer.

Académie de NANTES
Exercice 2008

ETABLISSEMENT : 0721548S
LYCÉE DE LA MER
LEMANS

Page n° 1
Le 29/01/08

PRELEVEMENTS A EFFECTUER

Etablissement : 0721548S LYCÉE DE LA MER
Echéance : 27/02/08 AVANCE

Débiteur	Montant à prélever	Montant Calculé (si différent)	Montant Echéancier (si différent)	Titulaire du compte	RIB	Domiciliation
00002C - AGUSTINI Valerie	100,00			Valérie AGUSTINI	00000 00000 00000000000 97	CRCALE MANS
00009K - ANGINE Eric	50,00			Eric ANGINE	97000 00000 00000000000 00	BNP NANTES
00003D - AUBRET Bernard	50,00			Bernard AUBRET	09700 00000 00000000000 00	BNP ANGERS
00011M - BADOIS R Achida	50,00			MME BADOIS RACHIDA	17906 00112 16317513001 89	CRCALE MANS
00004E - BARBE Lah	50,00			Lah BARBE	00097 00000 00000000000 00	CE JUILLET
Total à Prélever :		300,00				

Génération des prélèvements automatiques

Saisissez la date de règlement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 27/02/08 AVANCE

Date de présentation : 21/02/08

Date de règlement : 27/02/2008

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 27/02/08 AVANCE

Rapport d'accompagnement

Bordereau de prélèvement

Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

A.C. DE LAMER

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DE SUPPORT MAGNETIQUE

MONNAIE DU SUPPORT : EURO

IC DU COMPTABLE : 8YY7

LETTRE APPLICATIVE : L

COMPTE A MOUVEMENTER : 97000 00000 00000000000 00

N.N.E. DU REMETTANT : 0ER558

DESTINATAIRE : Trésorier Payeur Général

SEANCE S.I.T. DU : 21.02.2008

OPERATIONS			
CODE O.P.	NOMBRE	DATE DE REGLEMENT	MONTANT CUMULE
80	00000005	27.02.2008	00000000000300.00

NUMERO DU SUPPORT MAGNETIQUE :

SUPPORT REMIS LE : A HEURES

SIGNATURE ET CACHET DU REMETTANT :

A CONSERVER PAR LE T.P.G.

Page n° 1
29/01/08

A.C. DE LAMER

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du titulaire	Code Etab.	Code Guichet	N° de compte	Montant	Correspondance individuelle
* Bordereau TG					
Valérie AGUSTINI	00000	00000	000000000000	100.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 27/02/08
Eric ANGINE	97000	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 27/02/08
Bernard AUBRET	09700	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 27/02/08
MME BADOIS RACHIDA	17906	00112	16317513001	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 27/02/08
Lah BARBE	00097	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 27/02/08
** Total **				300.00	

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 27/02/08 AVANCE

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S

Parcourir

Précédent Suivant Fermer Aide

Parcourir à la recherche d'un dossier

Sélectionnez le dossier de transfert

- Poste de travail
- System (C:)
- Lecteur DVD-RAM (E:)
- NR2 (F:)
- Documents partagés
- Documents
- Favoris réseau
- 10X
- 0721548S
- copieDK
- Dk2T
- Dk3T
- Applications

OK Annuler

Avec le bouton « Parcourir », il est choisi un dossier de destination (ou la disquette) puis le bouton « Suivant » permet de continuer l'assistant.

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Terminer pour valider le prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 27/02/08 AVANCE

Date de présentation 21/02/08

Date de règlement 27/02/08

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Précédent Terminer Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Prélèvement correctement effectué

0721548S - LYCÉE DE LA MER 27/02/08 AVANCE

Date de présentation 21/02/08

Date de règlement 27/02/08

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Précédent Terminer Fermer Aide

3	1	29/01/08	5116	PRELEVEMENT ECH. DU 27/02/08	300.00	
3	2	29/01/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 27/02/08		300.00

Le premier prélèvement d'avance donne cette écriture au brouillard. Lorsque le fichier de prélèvement d'avance sera notifié sur le compte DFT, il sera alors passé l'écriture suivante :

4	1	29/02/08	51511	Premier prélèvement d'avances	300.00	
4	2	29/02/08	5116	Premier prélèvement d'avances		300.00

Encaissements Utilitaires Paramètres Affichage Fenêtre Aide

- Références
- Créances
- Encaissements
- Prélèvements Auto.
 - Préparation
 - Prélèvement
 - Suivi
 - Débiteurs...
 - Historiques
 - Justif. compte avances...
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Par ce menu, il peut être procédé à une reprise d'une disquette ou fichier de prélèvement.

Historique des prélèvements

Prélèvements de l'échéance du 27/02/08 de l'établissement 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Prélèvements	Débiteur	Montant	Titulaire	R.I.B.	Domiciliation
0721548S	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00	Valérie AGUSTINI	00000 00000 000000000000 97	CRCA LE MANS
27/02/08	brouillard	50.00	Eric ANGINE	97000 00000 000000000000 00	BNP NANTES
	shida	50.00	Bernard AUBRET	09700 00000 000000000000 00	BNP ANGERS
	shida	50.00	MME BADOIS RACHIDA	17906 00112 16317513001 89	CRCA LE MANS
	00004E - BARBE Lah	50.00	Lah BARBE	00097 00000 000000000000 00	CE JUILLET

Le deuxième prélèvement d'avances est initié

Génération des prélèvements automatiques

Cet assistant va vous guider pour effectuer un prélèvement

Etablissement 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Echéance 26/03/08 AVANCE

Compte prélèvement 5116 - PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs à prélever

Cliquez droit pour modifier ou imprimer.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 26/03/08 AVANCE

Débiteur	A Prélever	Echéancier
00002C - AGUSTINI Valerie	100.00	
00009K - ANGINE Eric	50.00	
00003D - AUBRET Bernard	50.00	
00011M - BADOIS RACHIDA	50.00	
00004E - BARBE Lah	50.00	

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Saisissez la date de règlement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 26/03/08 AVANCE

Date de présentation 18/03/08

Date de règlement 26/03/2008

Précédent **Suivant** Fermer Aide

Activer le bouton « Suivant »

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 26/03/08 AVANCE

Rapport d'accompagnement

Bordereau de prélèvement

Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent **Suivant** Fermer Aide

Après édition du bordereau, l'assistant est poursuivi.

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 26/03/08 AVANCE

Dossier de transfert

C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S

Parcourir

Précédent **Suivant** Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Terminer pour valider le prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 26/03/08 AVANCE

Date de présentation 18/03/08

Date de règlement 26/03/08

Dossier de transfert

C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Précédent **Terminer** Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Prélèvement correctement effectué

0721548S - LYCÉE DE LA MER 26/03/08 AVANCE

Date de présentation 18/03/08

Date de règlement 26/03/08

Dossier de transfert

C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Précédent Terminer **Fermer** Aide

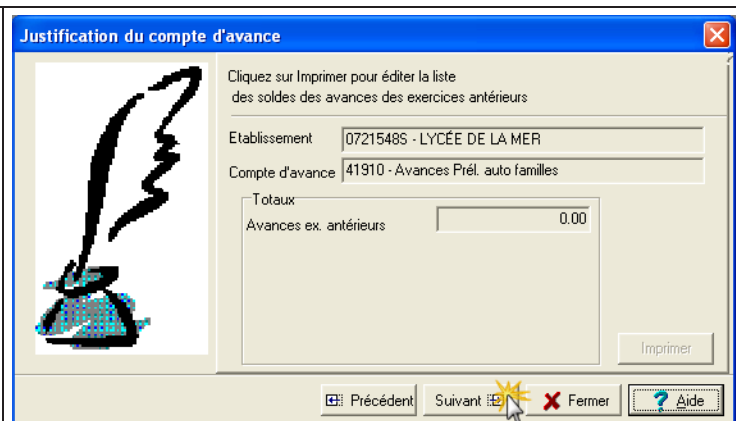
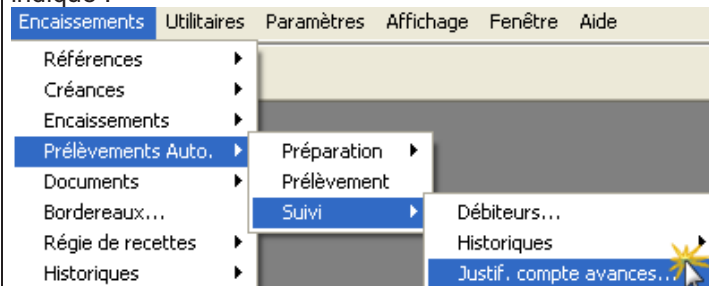
Historique des prélèvements

Prélèvements de l'établissement 0721548S - LYCÉE DE LA MER		
Prélèvements	Echéance	Total des prélèvements
0721548S	26/03/08	300.00
26/03/08	27/02/08	300.00
Total		600.00

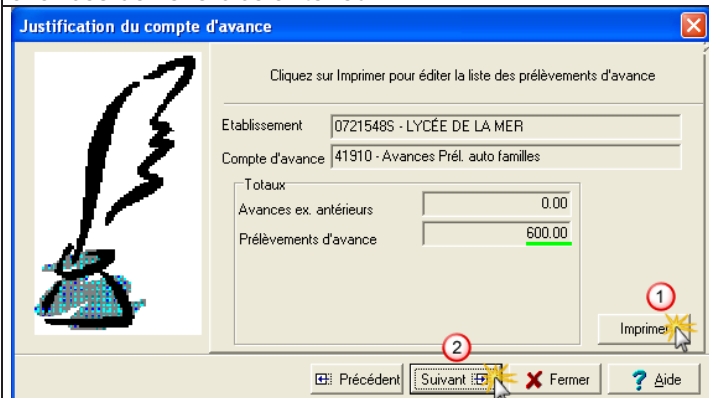
Le deuxième prélèvement figure dans l'historique et l'écriture est passée au brouillard.

5	1	29/02/08	5116	PRELEVEMENT ECH. DU 26/03/08	300.00	
5	2	29/02/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 26/03/08		300.00
6	1	31/03/08	51511	Deuxième prélèvement d'avances	300.00	
6	2	31/03/08	5116	Deuxième prélèvement d'avances		300.00

A tout moment, il est possible de justifier le compte d'avances. Pour cela, il suffit de sélectionner le menu indiqué :



Si des avances de l'exercice antérieur existent, l'impression de la liste des avances est possible. Cette liste retrace pour l'établissement sélectionné, une ligne par débiteur avec le montant du total non nul de ses avances de l'exercice antérieur.



L'impression de la liste des prélèvements d'avance effectués est facultative.

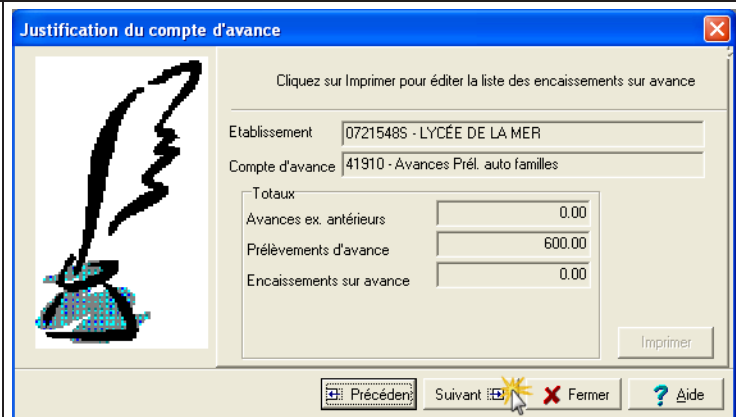
Cette liste retrace pour l'établissement sélectionné, pour chaque échéance, une ligne par débiteur avec le montant afférent et le total de l'échéance pour le débiteur. Le total général du montant des prélèvements d'avance est inscrit en bas de page.

Si aucun prélèvement d'avance n'a été effectué pour l'établissement, le bouton Imprimer est grisé sans possibilité d'édition.

Académie : NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S Page n° 1
Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER Le 03/04/08
LEMANS

PRELEVEMENTS D'AVANCE DE L'ETABLISSEMENT 0721548S

Echéance	Débiteur	Montant
27/02/08	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00
	00009K - ANGINE Eric	50.00
	00003D - AUBRET Bernard	50.00
	00011M - BADOIS R Achida	50.00
	00004E - BARBE Lah	50.00
Total de l'échéance		300.00
26/03/08	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00
	00009K - ANGINE Eric	50.00
	00003D - AUBRET Bernard	50.00
	00011M - BADOIS R Achida	50.00
	00004E - BARBE Lah	50.00
Total de l'échéance		300.00
Total		600.00



Ensuite, ce sont les encaissements sur avance qui peuvent être imprimés s'ils en existent.

Justification du compte d'avance

Cliquez sur Imprimer pour éditer la liste des remboursements d'avance

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
Compte d'avance : 41910 - Avances Prél. auto familles

Totaux	
Avances ex. antérieurs	0.00
Prélèvements d'avance	600.00
Encaissements sur avance	0.00
Remboursements d'avance	0.00

Imprimer

Précédent | **Suivant** | Fermer | Aide

Justification du compte d'avance

Cliquez sur Imprimer pour éditer le récapitulatif de l'aide à la justification du compte d'avance

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
Compte d'avance : 41910 - Avances Prél. auto familles

Totaux	
Avances ex. antérieurs	0.00
Prélèvements d'avance	600.00
Encaissements sur avance	0.00
Remboursements d'avance	0.00
Solde des avances	600.00

Imprimer

Précédent | **Terminer** | Fermer | Aide

Il en est de même pour les remboursements.

Académie : NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S
Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER LEMANS Le 03/04/08

RECAPITULATIF DE L'AIDE A LA JUSTIFICATION DU SOLDE DU COMPTE D'AVANCE

Etablissement 0721548S - LYCÉE DE LA MER		Compte d'avance 41910	
Total des avances des exercices antérieurs			0.00
+ Total des prélèvements d'avance			600.00
- Total des encaissements sur avance			0.00
- Total des remboursements d'avance			0.00
= Solde des avances			600.00

1 Le document obtenu synthétise tous les autres documents imprimés précédemment.

Encassements Utilitaires Paramètres Affichage Fenêtre Aide

Références

Créances Créances automatiques Réception...

Encassements Saisie... Ctrl+N Créances en attente...

Prélèvements Auto. Recouvrement

Les créances sont réceptionnées

CREANCES ELEVES RECEPTIONNEES

Etablissement	Année - Trimestre	Montant de la créance	Référence	Responsable	Compte de créance	Type
0721548S	2008 - 2	169.00	AGUSTINI Marylene	AGOSTINI Valerie	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	AGUSTINI Thierry	AGOSTINI Valerie	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	ANGINE Cendy	ANGINE Eric	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	AUBRET Jeanne	AUBRET Bernard	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	BARBE Sainte	BARBE Lah	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	BARBIER Elodie	BARBIER Damien	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	BARDE Laurianne	BARDE Pascal	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	BARGIER Julie	BARGIER Laure	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	BOUDIN Didier	BOUDIN Micheline	4112	Constatation
0721548S	2008 - 2	169.00	BELTETE Mariette	BELTETE Aldo	4112	Constatation
Total		1 690.00				

N° Créance	Etablissement	Origine	Cpte liaison	Référence	Montant	Reste à réaliser	Responsable/débiteur	Prélèv.
08CA100000142	0721548S	Elève	4112	BADOIS Annie	155.00	155.00	BADOIS RACHIDA	Oui
08CA15U019372	0721548S	Elève	4112	BARDE Laurianne	169.00	169.00	BARDE Pascal	
08CA15U020552	0721548S	Elève	4112	AGUSTINI Marylene	169.00	169.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U020562	0721548S	Elève	4112	AUBRET Jeanne	169.00	169.00	AUBRET Bernard	Oui
08CA15U020582	0721548S	Elève	4112	BARBE Sainte	169.00	169.00	BARBE Lah	Oui
08CA15U020592	0721548S	Elève	4112	BOUDIN Didier	169.00	169.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020602	0721548S	Elève	4112	BELTETE Mariette	169.00	169.00	BELTETE Aldo	
08CA15U021942	0721548S	Elève	4112	ANGINE Cendy	169.00	169.00	ANGINE Eric	Oui
08CA15U021952	0721548S	Elève	4112	BARBIER Elodie	169.00	169.00	BARBIER Damien	
08CA15U023112	0721548S	Elève	4112	AGUSTINI Thierry	169.00	169.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U024072	0721548S	Elève	4112	BARGIER Julie	169.00	169.00	BARGIER Laure	

Après vérification, une élève ne figure pas dans cette liste, BADOIS Annie. La créance peut être créée manuellement et rattachée au responsable ou débiteur.

Le montant à prélever par débiteur est la somme, pour chaque élève du débiteur, des montants de prélèvements correspondant à la qualité de l'élève.

Les montants à prélever sont recalculés à chaque prélèvement.

Normalement, on doit retrouver le montant prévu dans l'échéancier. Si ce n'est pas le cas, c'est que le comptable a modifié les élèves du débiteur sans rééditer un échéancier. Dans ce cas, le prélèvement du débiteur sera fait quand même mais la différence sera signalée au comptable (visualisation/liste).

Les prélèvements, qui vont être effectués, sont affichés (avec possibilité d'édition et de modification des montants). Si le comptable valide, le prélèvement d'avance est effectué :

- Les montants à prélever sont ajoutés au montant des avances versées de chaque débiteur,
- Le fichier des prélèvements pour la TG est constitué,
- Une écriture automatique d'avance est passée :
 - Au débit du 5116,
 - Au crédit du 4191 subdivisé (saisi en paramètres),
 - Pour le montant total des prélèvements.

7.3. PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT

Pour tous les débiteurs *OK pour prélèvement* **OU** qui ont une avance positive.

- **Affectation des avances des débiteurs aux créances**
 - Création d'un encaissement pour ordre,
 - Mise à jour du reste à réaliser des créances,
 - Mise à jour des sommes utilisées des débiteurs.

Pour un débiteur, les créances prises en comptes sont toutes les créances existant au moment du prélèvement d'ajustement telles que :

- La créance concerne le débiteur,
- Le compte de liaison de la créance est de racine 4111 ou 4112,
- La créance n'est pas antérieure à la date de début de prélèvement,
- La créance n'est pas postérieure au trimestre d'ajustement.

Dans le cas de l'élève BADOIS Annie, des prélèvements d'avance existent mais pas la créance correspondante. Elle est donc créée avant d'effectuer le prélèvement d'ajustement.

- 1 Sélectionner l'établissement, attribuer un compte, définir le montant comme la référence (l'élève), compléter les informations du responsable et pour finir, cocher la case « créance soumise à prélèvement ».
- 2 Dans la liste, sélectionner l'élève concerné ce qui aura pour conséquence de rattacher le débiteur sur le compte duquel des prélèvements d'avances ont été réalisés.
- 3 Toutes les opérations ont été réalisées, il ne reste plus qu'à les valider en activant le bouton « OK ».

Encassements Utilitaires Paramètres Affict

- Références ▶
- Créances ▶
- Encassements ▶
- Prélèvements Auto.** ▶
 - Préparation ▶
 - Prélèvement** ✨
 - Suivi
- Documents ▶
- Bordereaux... ▶
- Régie de recettes ▶
- Historiques ▶

Le prélèvement d'ajustement commence ainsi...

1 Sélectionner l'établissement, l'échéance d'ajustement est automatique positionnée comme le compte de prélèvement automatique.

Génération des prélèvements automatiques

Cet assistant va vous guider pour effectuer un prélèvement

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Echéance: 23/04/08 AJUSTEMENT TRIMESTRE 2

Compte prélèvement: 5116 - PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Précédent Suivant ✨ Fermer Aide

2 Activer le bouton **Suivant** ➡

Génération des prélèvements automatiques

Veillez patienter pendant l'affectation des avances des débiteurs aux créances. Puis cliquez sur Suivant

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

AFFECTATION TERMINEE

- Préparation de l'encassement pour ordre correspondant aux précédents prélèvements d'avance.
- Calcul du reste dû des débiteurs

Précédent Suivant ✨ Fermer Aide

Laisser se faire les calculs avant d'activer le bouton

Suivant ➡

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs à prélever

Click droit pour modifier ou imprimer.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Débiteur	A Prélever	Echéancier
00002C - AGUSTINI Valerie	138,00	100,00
00009K - ANGINE Eric	69,00	50,00
00003D - AUBRET Bernard	69,00	50,00
00011M - BADOIS RAchida	55,00	50,00
00004E - BARBE Lah	69,00	50,00

Précédent Suivant ✨ Fermer Aide

Modifier au besoin les montants à prélever par un clic droit, il est possible d'atteindre les commandes :

Modifier

Imprimer Tout Ctrl+P

Imprimer les différences

Académie de NANTES Exercice 2008 ETABLISSEMENT : 0721548S LYCÉE DE LA MER LEMANS Page n° 1 Le 03/04/08

PRELEVEMENTS A EFFECTUER

Etablissement : 0721548S LYCÉE DE LA MER
Echéance : 23/04/08 AJUSTEMENT : TRIMESTRE 2

Débiteur	Montant à prélever	Montant Calculé (si différent)	Montant Echéancier (si différent)	Titulaire du compte	RIB	Domiciliation
00002C AGUSTINI Valerie	138,00		100,00	Valérie AGUSTINI	00000 00000 000000000000 97	CRCA LE MANS
00009K ANGINE Eric	69,00		50,00	Eric ANGINE	97000 00000 000000000000 00	BNP NANTES
00003D AUBRET Bernard	69,00		50,00	Bernard AUBRET	09700 00000 000000000000 00	BNP ANGERS
00011M BADOIS RAchida	55,00		50,00	MME BADOIS RACHIDA	17906 00112 16317513001 89	CRCA LE MANS
00004E BARBE Lah	69,00		50,00	Lah BARBE	00097 00000 000000000000 00	CE JUILLET
Total à Prélever :		400,00				

Génération des prélèvements automatiques

Saisissez la date de règlement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Date de présentation : 17/04/08

Date de règlement : 23/04/2008

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Rapport d'accompagnement

Bordereau de prélèvement

Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

La première partie du bordereau prend cette forme :

A.C. DE LAMER

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DE SUPPORT MAGNETIQUE

MONNAIE DU SUPPORT : EURO
 IC DU COMPTABLE : 8YY7
 LETTRE APPLICATIVE : L
 COMPTE A MOUVEMENTER : 97000 00000 000000000000 00
 N.N.E. DU REMETTANT : 0ER558
 DESTINATAIRE : Trésorier Payeur Général
 SEANCE S.I.T. DU : 17.04.2008

OPERATIONS			
CODE O.P.	NOMBRE	DATE DE REGLEMENT	MONTANT CUMULE
80	00000005	23.04.2008	00000000000400.00

NUMERO DU SUPPORT MAGNETIQUE :
 SUPPORT REMIS LE : A HEURES
 SIGNATURE ET CACHET DU REMETTANT :

RECU PROVISOIRE

La deuxième partie du bordereau prend cette forme :

Page n° 1
03/04/08

A.C. DE LAMER

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du titulaire	Code Etab.	Code Guichet	N° de compte	Montant	Correspondance individuelle
* Bordereau TG					
Valérie AGUSTINI	00000	00000	000000000000	138.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/04/08
Eric ANGINE	97000	00000	000000000000	69.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/04/08
Bernard AUBRET	09700	00000	000000000000	69.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/04/08
MME BADOIS RACHIDA	17906	00112	16317513001	55.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/04/08
Lah BARBE	00097	00000	000000000000	69.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/04/08

** Total **

400.00

Pour les débiteurs dont les créances ne sont pas soldées (restes à réaliser > montant minimum de prélèvement) et OK pour prélèvement

On fait un prélèvement du montant restant à réaliser de ses créances :

- Edition des lettres d'information aux débiteurs pour leur indiquer le montant dont ils vont être prélevés, si celui-ci est supérieur au montant prévu dans l'échéancier,
- Création d'un encaissement du 5116 aux créances,
- Constitution de la disquette des prélèvements.

Agence Comptable : LYCÉE DE LA MER
3, rue de Beau Soleil
BP 3
72000 LEMANS

Etablissement de scolarisation : LYCÉE DE LA MER

A LEMANS, le 03/04/08

AGUSTINI Valerie
LA FOURMIERE
72000 ST AUBIN DU LOCQUIDY

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le montant de votre prochain prélèvement au titre de l'hébergement de votre(vos) enfant(s) scolarisé(s) dans l'établissement : LYCÉE DE LA MER, sera de 138.00 euros.

Ce prélèvement aura lieu le 23/04/08.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Agent Comptable
Roger LECONOME

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Rapport d'accompagnement
 Bordereau de prélèvement
 Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S

Parcourir

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Terminer pour valider le prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Date de présentation 17/04/08
Date de règlement 23/04/08
Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Terminer Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Prélèvement correctement effectué

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/04/08 AJUSTEMENT

Date de présentation 17/04/08
Date de règlement 23/04/08
Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Précédent Terminer Fermer Aide

Encassements Utilitaires Paramètres Affichage Fenêtre Aide

- Références
- Créances
- Encassements
- Prélèvements Auto.
 - Préparation
 - Prélèvement
 - Suivi
 - Débiteurs...
 - Historiques
 - Prélèvements...
 - Remboursements...
 - Justif. compte avances...
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Par le menu des Historiques/Prélèvements, il est possible de faire une reprise du fichier par un clic droit dans la partie gauche de la fenêtre.

Effectuer un prélèvement
Imprimer Ctrl+P
Actualiser F5

Historique des prélèvements

Prélèvements de l'échéance du 23/04/08 de l'établissement 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Prélèvements	Débiteur	Montant	Titulaire	R.I.B.	Domiciliation
0721548S	00002C - AGUSTINI Valerie	138.00	Valérie AGUSTINI	00000 00000 000000000000 97	CRCA LE MANS
23/04/08 Ajust	00009K - ANGINE Eric	69.00	Eric ANGINE	97000 00000 000000000000 00	BNP NANTES
26/03/08	00003D - AUBRET Bernard	69.00	Bernard AUBRET	09700 00000 000000000000 00	BNP ANGERS
27/02/08	00011M - BADOIS RACHIDA	55.00	MME BADOIS RACHIDA	17906 00112 16317513001 89	CRCA LE MANS
	00004E - BARBE Lah	69.00	Lah BARBE	00097 00000 000000000000 00	CE JUILLET

Le prélèvement d'ajustement ne génère aucune écriture automatique au brouillard, il faut imprimer les encaissements afin que des écritures soient créées.

A chaque échéance d'ajustement, est affecté un trimestre. De cette façon, si le comptable veut lancer l'ajustement du trimestre N alors qu'il existe déjà des créances du trimestre N+1, ces dernières ne seront pas prises en compte (par contre, toutes les créances du trimestre N doivent être présentes au moment de l'ajustement).

Pour les autres débiteurs

On les affiche (avec édition possible) avec leur situation.

Les situations possibles sont :

- Le débiteur doit un montant faible, inférieur au prélèvement minimum,
- Le débiteur ne doit rien et son avance est nulle,
- Le débiteur ne doit rien et son avance est positive.

Dans ce cas, 2 choix :

- ✓ Avance à rembourser,
- ✓ Avance à conserver.

On doit pouvoir retrouver les créances d'un débiteur. Cela se fait par l'intermédiaire du N° d'élève (numéro interne BEE) + numéro d'établissement de l'élève. Le numéro d'élève est transféré par SCONET :

- Pour chaque élève, dans la réception des débiteurs et élèves de début d'année scolaire,
- Pour chaque constatation et re-constatation, dans la réception des créances,
- Pour les créances saisies dans GFC, le comptable devra renseigner ce numéro.

Liste, avec sélection possible sur la situation des débiteurs :

- Identifiant,
- Nom,
- Montant dû (nul ou inférieur au prélèvement minimum),
- Montant avance,
- Rembourser (oui/non).

Pour les débiteurs à rembourser, cette liste sert de pièce justificative au paiement. On prévoit, de plus, la possibilité d'éditer une lettre individuelle à chaque débiteur à rembourser.

Le comptable peut choisir les débiteurs qu'il veut rembourser ou non.

Pour les débiteurs « à rembourser » :

- Mise à jour automatique des sommes remboursées,
- Ecriture automatique du 4191x au 4664 du total des remboursements,
- Le comptable saisit ensuite les paiements manuels aux débiteurs.

Ce sont les débiteurs qui ont versé en trop, plus que le montant d'un prélèvement.

Pour les autres débiteurs

- Soit l'avance est conservée jusqu'au prochain prélèvement d'ajustement,
- Soit l'avance est affectée manuellement à une autre créance du débiteur.

7.4. CONSTITUTION DU FICHIER DES PRELEVEMENTS

Son nom est <numéro établissement>.BDF, un fichier par établissement.

C'est un fichier texte de format suivant :

- Le 1er enregistrement est l'enregistrement émetteur,
- Les enregistrements suivants sont les enregistrements prélèvements,
- Le dernier enregistrement est l'enregistrement total.

7.5. BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT

Edition en 3 exemplaires.

Liste de tous les prélèvements, en 2 exemplaires et similaire au bordereau des règlements effectués.

7.6. HISTORIQUES

On garde un historique des prélèvements effectués pour permettre une reprise (en cas de perte du fichier TG) et une consultation.

On garde un historique des remboursements effectués pendant l'exercice permettant de faire des reprises d'édérations.

7.7. AIDE A LA JUSTIFICATION DU SOLDE DU 4191X (CF PAGE 24)

Il faut pouvoir éditer à tout moment une liste permettant d'aider à la justification du solde du compte d'avance dédié au prélèvement.

Le compte 4191x est la subdivision du compte d'avance dédiée au prélèvement automatique.

Pour aider à justifier le solde du 4191x, il faut lister toutes les opérations automatiques qui ont eu une incidence sur le débit ou le crédit de ce compte. C'est-à-dire :

- En crédit :
 - Les prélèvements d'avance,
 - Les avances des exercices antérieurs.
- En débit :
 - Les encaissements pour ordre effectués lors des prélèvements d'ajustement,
 - Les remboursements d'avance.
- Le **solde** des avances = total des prélèvements + avances exercices antérieurs – total des utilisations – total des remboursements.

Liste des débiteurs ayant une avance, éditée automatiquement avec le récapitulatif.

La liste des encaissements sur avance prend en compte les encaissements pour des élèves ayant quitté l'établissement par la suite.

8. ENCAISSEMENTS DE PRELEVEMENT

8.1. TYPES D'ENCAISSEMENTS

Lors du processus de prélèvement, deux types d'encaissement sont créés :

- L'**encaissement pour ordre** correspondant aux avances,
- L'encaissement correspondant au prélèvement d'ajustement.

Ces deux encaissements sont générés par le prélèvement d'ajustement.

Encasements

- Références
- Créances
- Encasements
- Prélèvements Auto.
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Gestion des Encaissements Pour Ordre

Sélectionner | Tout

Etablissement	Numéro	Tireur	Montant	Compte d'origine	Affecté
0721548S	1	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08	600.00	41910	

Modifier...

Supprimer... Suppr

Visualiser...

Imprimer... Ctrl+P

Actualiser F5

Les encaissements pour ordre sont visualisés

Il est possible de modifier l'affectation du prélèvement mais cette opération est déconseillée...

Modification d'un encaissement pour ordre

Etablissement : 07215485 - LYCÉE DE LA MER Numéro : 1

Montant : 600.00

Tireur : PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08

Compte origine : 41910 - Avances Prél. auto familles

Créance	Compte	Référence	Montant
08CA15U020552	4112	AGUSTINI Marylene	31.00
08CA15U021942	4112	ANGINE Cendy	100.00
08CA15U020562	4112	AUBRET Jeanne	100.00
08CA100000142	4112	BADOIS Annie	100.00
08CA15U020582	4112	BARBE Sainte	100.00
Total			600.00

OK Annuler Aide

Modification d'une ligne d'encaissement

Créance : sans création avec création

Numéro : 08CA15U021942 Reste à réaliser : 0.00

Référence : ANGINE Cendy Trimestre : 2 Créance soumise à prélèvement

Référence encaissement : ANGINE Cendy

Compte liaison : 4112 - FAMILLES FRAIS SCOL. EX.COUR.

Montant : 100.00

Recette externe

OK Annuler Aide

Si la destination de l'encaissement est modifiée, l'affectation sur la créance sera modifiée ce qui ne correspond plus à l'objet du prélèvement. Par cet artifice, il est possible d'utiliser la fonction prélèvement vers d'autres comptes que 4111 et 4112. Cette possibilité ne doit pas être envisagée ...

Gestion des Encaissements Pour Ordre

Sélectionner : Tout

Etablissement	Numéro	Tireur
07215485	1	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08

Modifier... Supprimer Suppr

Visualiser...

Imprimer... Ctrl+P

Actualiser F5

Aperçu/impression des encaissements pour ordre

Encaissements pour ordre non affectés

Encaissements pour ordre affectés

OK Annuler Aide

Académie de NANTES
Exercice 2008

ETABLISSEMENT : 07215485
LYCÉE DE LA MER
LEMANS

Page n° 1
Édité le : 04/04/08

ENCAISSEMENTS POUR ORDRE AFFECTES

Num.	Montant total	Date	Compte origine	Nom du Tireur	Numéro Etablis.	Numéro Créance	Trim.	Compte de liaison	Montant	Référence	Rec. Ext.
1	600.00	03/04/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08	07215485	08CA100000142	2	4112	100.00	BADOIS Annie	Non
						08CA15U020552	2	4112	31.00	AGUSTINI Marylene	Non
						08CA15U020562	2	4112	100.00	AUBRET Jeanne	Non
						08CA15U020582	2	4112	100.00	BARBE Sainte	Non
						08CA15U021942	2	4112	100.00	ANGINE Cendy	Non
						08CA15U023112	2	4112	169.00	AGUSTINI Thierry	Non
Total	600.00										

Les encaissements pour ordre affectés sont édités, il ne doit pas y avoir d'encaissement non-affecté.

Encaissements Utilitaires Paramètres Affichage Fen

Références

Créances

Encaissements

Prélèvements Auto.

Documents

Bordereaux...

Régie de recettes

Historiques

Fiches quotidiennes...

Relances et contentieux

La FQE est éditée.


Fiches quotidiennes d'encaissement

Les encaissements en attente

FQE	Date	Etablis.	Montant	N° créance	Cpte de paiement	Cpte de liaison
En attente	03/04/08	07215485	69.00	08CA15U020582	5116	4112
	03/04/08	07215485	69.00	08CA15U021942	5116	4112
	03/04/08	07215485	55.00	08CA100000142	5116	4112
	03/04/08	07215485	69.00	08CA15U020562	5116	4112
	03/04/08	07215485	138.00	08CA15U020552	5116	4112
	03/04/08	07215485	100.00	08CA15U020582	41910	4112
	03/04/08	07215485	100.00	08CA15U021942	41910	4112
	03/04/08	07215485	100.00	08CA100000142	41910	4112
	03/04/08	07215485	100.00	08CA15U020562	41910	4112
	03/04/08	07215485	169.00	08CA15U023112	41910	4112
	03/04/08	07215485	31.00	08CA15U020552	41910	4112

Avec un clic droit sur la FQE/En attente...

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement




Cet assistant va vous guider pour éditer les Fiches Quotidiennes d'Encaissement et générer les écritures comptables.

La prochaine date de validation de session sera le 04/04/08.

Si vous voulez valider une session à une date antérieure, cliquez sur Fermer pour quitter ce traitement.

Précédent Suivant Fermer Aide

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement



Vous devez éditer les Fiches Quotidiennes d'Encaissement.

Editer les FQE

Précédent Suivant Fermer Aide

Académie de NANTES
Exercice 2008

ETABLISSEMENT : 07215488
LYCÉE DE LA MER
LEMANS

FICHE QUOTIDIENNE D'ENCAISSEMENT N° 1 AU 04/04/08

Date	Créance	N° ente débit	N° ente crédit	Montant	Référence	Nom du tireur
03/04/08	08CA15U020552	5116	4112	138.00	AGUSTINI Marlène	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U021942	5116	4112	69.00	ANGINE Cendr	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U020562	5116	4112	69.00	AUBRET Jeanne	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA100000142	5116	4112	55.00	BADOIS Annie	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U020582	5116	4112	69.00	BARBE Sainte	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
	SOUS-TOTAL	5116	4112	400.00		
	TOTAL	5116		400.00		
TOTAL ETABLISSEMENT				400.00		

Le prélèvement d'ajustement génère la FQE alors que ceux d'avance, les encaissements pour ordre...


Académie de NANTES
Exercice 2008

ETABLISSEMENT : 07215488
LYCÉE DE LA MER
LEMANS

FICHE QUOTIDIENNE POUR ORDRE AU 04/04/08

Date	Créance	N° ente débit	N° ente crédit	Montant	Référence	Nom du tireur
03/04/08	08CA15U023112	41910	4112	169.00	AGUSTINI Thierry	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U020552	41910	4112	31.00	AGUSTINI Marlène	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U021942	41910	4112	100.00	ANGINE Cendr	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U020562	41910	4112	100.00	AUBRET Jeanne	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA100000142	41910	4112	100.00	BADOIS Annie	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
03/04/08	08CA15U020582	41910	4112	100.00	BARBE Sainte	PRELEVEMENT ECH. DU 23/04/08
	SOUS-TOTAL	41910	4112	600.00		
	TOTAL	41910		600.00		
TOTAL ETABLISSEMENT				600.00		

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement




Vous devez éditer les Fiches Quotidiennes d'Encaissement.

Editer les FQE

Précédent Suivant Fermer Aide

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement



Cliquez sur Terminer pour valider les Fiches Quotidiennes d'Encaissement et générer les écritures correspondantes.

Terminer

Précédent Fermer Aide

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement

La validation est correctement effectuée.

Précédent Terminer Fermer Aide

Fiches quotidiennes d'encaissement

Fiches quotidiennes

- En attente
 - Edité le 04/04/08
 - Etablissement 0721548S
 - FQE n° 1
 - Pour Ordre

Les encaissements Pour Ordre

Date	Etablis.	Montant	N° créance	Cpte de paiement	Cpte
03/04/08	0721548S	100.00	08CA15U020582	41910	4112
03/04/08	0721548S	100.00	08CA10000142	41910	4112
03/04/08	0721548S	169.00	08CA15U023112	41910	4112
03/04/08	0721548S	31.00	08CA15U020552	41910	4112
03/04/08	0721548S	100.00	08CA15U021942	41910	4112
03/04/08	0721548S	100.00	08CA15U020562	41910	4112
Total		600.00			

Número	N° de ligne	Date de saisie	Compte	Référence	Débit	Crédit
	3	1 29/01/08	5116	PRELEVEMENT ECH. DU 27/02/08	300.00	
	3	2 29/01/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 27/02/08		300.00
	4	1 29/02/08	51511	Premier prélèvement d'avances	300.00	
	4	2 29/02/08	5116	Premier prélèvement d'avances		300.00
	5	1 29/02/08	5116	PRELEVEMENT ECH. DU 26/03/08	300.00	
	5	2 29/02/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 26/03/08		300.00
	6	1 31/03/08	51511	Deuxième prélèvement d'avances	300.00	
	6	2 31/03/08	5116	Deuxième prélèvement d'avances		300.00
	7	1 04/04/08	→ 5116	FQE n° 1	400.00	
	7	2 04/04/08	4112	FQE n° 1		400.00
	8	1 04/04/08	→ 41910	FQE Pour Ordre	600.00	
	8	2 04/04/08	4112	FQE Pour Ordre		600.00

L'édition de la FQE avec les encaissements pour ordre génère automatiquement les écritures du type 7 et 8 au brouillard. Lorsque le prélèvement d'ajustement sera notifié sur le relevé de compte trésor, l'écriture 5151 par le 5116 permet de solder ce dernier compte...

Saisie des Créances

Sélectionner: Un établissement | 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Trier par: Numéro de créance

Atteindre: | Origine: Elève | Créances soldées

N° Créance	Etablissement	Origine	Cpte liaison	Référence	Montant	Reste à réaliser	Responsable/débiteur	Prélèv.
08CA15U019372	0721548S	Elève	4112	BARDE Laurianne	169.00	169.00	BARDE Pascal	
08CA15U020592	0721548S	Elève	4112	BOUDIN Didier	169.00	169.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020602	0721548S	Elève	4112	BELTETE Mariette	169.00	169.00	BELTETE Aldo	
08CA15U021952	0721548S	Elève	4112	BARBIER Elodie	169.00	169.00	BARBIER Damien	
08CA15U024072	0721548S	Elève	4112	BARGIER Julie	169.00	169.00	BARGIER Laure	

Saisie des Créances

Sélectionner: Un établissement | 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Trier par: Numéro de créance

Atteindre: | Origine: Elève | Créances soldées

N° Créance	Etablissement	Origine	Cpte liaison	Référence	Montant	Reste à réaliser	Responsable/débiteur	Prélèv.
08CA100000142	0721548S	Elève	4112	BADOIS Annie	155.00	0.00	BADOIS Râchida	Oui
08CA15U019372	0721548S	Elève	4112	BARDE Laurianne	169.00	169.00	BARDE Pascal	
08CA15U020552	0721548S	Elève	4112	AGUSTINI Marylene	169.00	0.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U020562	0721548S	Elève	4112	AUBRET Jeanne	169.00	0.00	AUBRET Bernard	Oui
08CA15U020582	0721548S	Elève	4112	BARBE Sainte	169.00	0.00	BARBE Lah	Oui
08CA15U020592	0721548S	Elève	4112	BOUDIN Didier	169.00	169.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020602	0721548S	Elève	4112	BELTETE Mariette	169.00	169.00	BELTETE Aldo	
08CA15U021942	0721548S	Elève	4112	ANGINE Cendy	169.00	0.00	ANGINE Eric	Oui
08CA15U021952	0721548S	Elève	4112	BARBIER Elodie	169.00	169.00	BARBIER Damien	
08CA15U023112	0721548S	Elève	4112	AGUSTINI Thierry	169.00	0.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U024072	0721548S	Elève	4112	BARGIER Julie	169.00	169.00	BARGIER Laure	

Brouillard des fiches de compte

Valeurs générales | Valeurs inactives

Sélectionner 41910 Avances Prél. auto familles

Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Crédeur	Etat
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00	
29/01/08	3	1	PRELEVEMENT EC	5116	0.00	300.00	0.00	300.00	Brouillard
29/02/08	5	1	PRELEVEMENT EC	5116	0.00	300.00	0.00	600.00	Brouillard
04/04/08	8	2	FQE Pour Ordre	4112	600.00	0.00	0.00	0.00	Brouillard
			SOLDE		600.00	600.00	0.00	0.00	

Suite à la notification sur le compte DFT du prélèvement d'ajustement, il est passé l'écriture suivante :

	9	1	04/04/08	51511	Prélèvement d'ajustement 2T		400.00		
	9	2	04/04/08	5116	Prélèvement d'ajustement 2T				400.00

Brouillard des fiches de compte

Valeurs générales | Valeurs inactives

Sélectionner 5116 PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Date	Ecriture	Ligne	Référence	Contrepartie	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde Crédeur	Etat
			REPORT		0.00	0.00	0.00	0.00	
29/01/08	3	2	PRELEVEMENT EC	41910	300.00	0.00	300.00	0.00	Brouillard
29/02/08	4	1	Premier prélèvement	51511	0.00	300.00	0.00	0.00	Brouillard
29/02/08	5	2	PRELEVEMENT EC	41910	300.00	0.00	300.00	0.00	Brouillard
31/03/08	6	1	Deuxième prélève	51511	0.00	300.00	0.00	0.00	Brouillard
04/04/08	7	2	FQE n° 1	4112	400.00	0.00	400.00	0.00	Brouillard
04/04/08	9	1	Prélèvement d'ajuste	51511	0.00	400.00	0.00	0.00	Brouillard
			SOLDE		1 000.00	1 000.00	0.00	0.00	

8.2. ENCAISSEMENT POUR ORDRE DES AVANCES

L'encaissement de prélèvement a les caractéristiques suivantes :

- Montant = avances reçues affectées à des créances,
- Numéro = séquentiel,
- Tireur = « Ajustement du jj mm aaaa »,
- Compte de paiement = 4191x,
- Une ligne par créance :
 - Sur la créance,
 - Du montant des avances affecté à la créance.

Cet encaissement peut être très important

8.3. ENCAISSEMENT DU PRELEVEMENT D'AJUSTEMENT

Cet encaissement est généré automatiquement suite au prélèvement d'ajustement.

L'encaissement de prélèvement a les caractéristiques suivantes :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant = total du prélèvement d'ajustement, ▪ Numéro = séquentiel, ▪ Tireur = « Prélèvement du jj mm aaaa », ▪ Compte de paiement = 5116, | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'édition de bordereau, ▪ Une ligne par créance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur la créance, ○ Du reste à réaliser de la créance après affectation des avances. |
|---|---|

8.4. TRAITEMENTS DES ENCAISSEMENTS GENERES

Les encaissements générés pour le prélèvement, sont traités comme les autres :

- En attente, les modifications et suppressions manuelles sont autorisées,
- Ils figureront dans la prochaine édition de F.Q.E. ou F.Q.E. pour ordre et seront pris en compte pour la génération des écritures relatives à la F.Q.E.
- Ils apparaissent dans l'historique des encaissements et dans les états annexes.

9. GESTION DES INCIDENTS

9.1. DIFFERENTS INCIDENTS

Différents événements qui peuvent se produire :

- Perte de la disquette des prélèvements
- Refus de prélèvement par une banque
- Révocation d'une autorisation de prélèvement
- Changement de situation d'un débiteur
- Départ d'un débiteur

9.2. PERTE DE LA DISQUETTE DE PRELEVEMENT

Une reprise de prélèvement sera possible :

- Même échéance de prélèvement,
- Saisie de nouvelles dates de présentation au SIT et règlement interbancaire
- Mêmes montants prélevés,
- Reconstitution du fichier des prélèvements et bordereau de remise possible,
- Réédition des listes possible.

9.3. REFUS D'UN PRELEVEMENT PAR UNE BANQUE

- En début d'exercice : Subdivision du compte 5117 = chèques impayés.
Création d'une subdivision 5117P = Prélèvements rejetés.
- Lors du rejet : passage d'une écriture manuelle du 5117x au 5151, puis traitement identique à celui des chèques impayés
- Après un refus, le comptable peut choisir d'enlever le débiteur du prélèvement automatique ou non. S'il choisit de l'enlever et que le débiteur a des avances, voir le paragraphe suivant.

9.4. REVOCATION D'UNE AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Le comptable met à jour le débiteur :

- Mise à **Non** de la zone *Prélèvement*.

Si le débiteur a des avances, le comptable peut

- Attendre le prochain prélèvement d'ajustement qui permettra :
 - o Soit d'affecter l'avance aux créances du débiteur,
 - o Soit de la rembourser.
- Affecter l'avance à une ou plusieurs créances sans attendre le prélèvement d'ajustement :
 - o Mise à jour manuelle du montant des sommes utilisées,
 - o La saisie d'un encaissement de 4191x à la (aux) créance(s) n'étant pas possible, il devra passer par l'intermédiaire d'un autre compte.
- Rembourser l'avance sans attendre le prélèvement d'ajustement :
 - o Mise à jour manuelle du montant des sommes dégagées,
 - o Saisie d'une écriture 4191x à 4664,
 - o Saisie d'un paiement manuel de 4664 à 5.

9.5. CHANGEMENT DE SITUATION DU DEBITEUR

Si l'un des cas suivants se produit :

- Départ d'un élève,
- Arrivée d'un élève,
- Changement de qualité d'un élève,

Alors :

- Le comptable modifie les zones concernées sur les fiches débiteur ou élève
- Le montant du prélèvement d'avance va changer : il doit rééditer et renvoyer un échéancier (édition par GFC à partir de la prochaine échéance)
- S'il n'édite pas d'échéancier, lors du prochain prélèvement d'avance, il lui sera indiqué que, pour ce débiteur, le montant prélevé est différent de celui de l'échéancier.

9.6. DEPART D'UN DEBITEUR

Identique à la révocation d'une autorisation de prélèvement (sauf qu'il sera peut-être plus difficile d'attendre le prélèvement d'ajustement).

10. IMPACT SUR LES AUTRES TRAITEMENTS DE GFC

10.1. CREANCES

Pour les créances saisies concernées par le prélèvement, ajout de la saisie du N° d'élève et affichage du débiteur.

Visualisation et liste des créances : ajout d'une information indiquant que la créance est concernée par le prélèvement automatique.

Une créance est concernée par le prélèvement si :

- C'est une créance élève,
- Son compte de liaison est le 4111 ou 4112,
- Et elle a un débiteur (responsable) *OK pour prélèvement*,
- sa date de création est égale ou postérieure à la date de début de prélèvement de son débiteur.

10.2. RELANCES ET CONTENTIEUX

Les traitements de relance et contentieux ne doivent pas être appliqués à une créance concernée par le prélèvement automatique.

Les prélèvements d'avance ne prenant en compte que les créances de compte 4111 et 4112, ils ne peuvent affecter une créance contentieuse (qui est au 416).

10.3. REGIES DE RECETTES

Les prélèvements automatiques sont effectués par établissement ayant obligatoirement un compte DFT. Les créances soumises à prélèvement ne sont pas transférées aux régies.

11. SYNTHESE DES OPERATIONS A REALISER DANS GFC

1. Initialisation des paramètres de l'établissement : NNE puis onglet « Prélèvement »
2. Edition des documents : Autorisations et Demandes de prélèvement à destination des familles
3. Réception des responsables depuis le fichier xml initié dans Sconet
4. Saisie du montant prélevé par type de tarif (montant de l'avance prélevée) et par établissement
5. Paramétrage des débiteurs (familles volontaires pour la pratique du prélèvement)
6. Edition des échéanciers
7. Le premier prélèvement d'avance
8. Le deuxième prélèvement d'avance
9. Le prélèvement d'ajustement
10. Edition de la FQE

12. LES OPERATIONS A REALISER AU TROISIEME TRIMESTRE

1. Initialisation des paramètres de l'établissement : NNE puis onglet « Prélèvement » **FAIT AU 2T**
2. Edition des documents :
Autorisations et Demandes de prélèvement à destination des familles **FAIT AU 2T**
3. Réception des responsables depuis le fichier xml initié dans Sconet **FAIT AU 2T**
4. Saisie au montant prélevé par type de tarif (montant de l'avance prélevée) **FAIT AU 2T**
5. Paramétrage des débiteurs (familles volontaires pour la pratique du prélèvement) **FAIT AU 2T**
6. Edition des échéanciers **FAIT AU 2T**
7. Le premier prélèvement d'avance **RESTE A FAIRE**
8. Le deuxième prélèvement d'avance **RESTE A FAIRE**
9. Le prélèvement d'ajustement **RESTE A FAIRE**
10. Edition de la FQE **RESTE A FAIRE**

Echéancier

Date	Ajustement	Trimestre
27/02/08	Non	
26/03/08	Non	
23/04/08	Oui	2
21/05/08	Non	
25/06/08	Non	
23/07/08	Oui	3

7 Le premier prélèvement d'avance du 3^{ème} trimestre

Encassements Utilitaires Paramètres Affiliés

- Références ▶
- Créances ▶
- Encassements ▶
- Prélèvements Auto. ▶
 - Préparation ▶
 - Prélèvement ▶
 - Suivi ▶
- Documents ▶
- Bordereaux... ▶
- Régie de recettes ▶
- Historiques ▶

Génération des prélèvements automatiques

Cet assistant va vous guider pour effectuer un prélèvement

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Echéance: 21/05/08 AVANCE

Compte prélèvement: 5116 - PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs à prélever

Click droit pour modifier ou imprimer.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 21/05/08 AVANCE

Débiteur	A Prélever	Echéancier
00002C - AGUSTINI Valerie	100.00	
00009K - ANGINE Eric	50.00	
00003D - AUBRET Bernard	50.00	
00011M - BADDIS RAchida	50.00	
00004E - BARBE Lah	50.00	

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Saisissez la date de règlement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 21/05/08 AVANCE

Date de présentation: 15/05/08

Date de règlement: 21/05/2008

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 21/05/08 AVANCE

Rapport d'accompagnement

Bordereau de prélèvement

Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

A.C. DE LAMER

A.C. DE LAMER

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DE SUPPORT MAGNETIQUE

MONNAIE DU SUPPORT : EURO
 IC DU COMPTABLE : 8YY7
 LETTRE APPLICATIVE : L
 COMPTE A MOUVEMENTER : 97000 00000 00000000000 00
 N.N.E. DU REMETTANT : 0ER558
 DESTINATAIRE : Trésorier Payeur Général
 SEANCE S.I.T. DU : 15.05.2008

OPERATIONS

CODE O.P.	NOMBRE	DATE DE REGLEMENT	MONTANT CUMULE
80	00000005	21.05.2008	00000000000300.00

NUMERO DU SUPPORT MAGNETIQUE :

SUPPORT REMIS LE : A HEURES

SIGNATURE ET CACHET DU REMETTANT :

A CONSERVER PAR LE T.P.G.

Page n° 1

04/05/08

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du titulaire	Code Etab.	Code Guichet	N° de compte	Montant	Correspondance individuelle
* Bordereau TG					
Valérie AGUSTINI	00000	00000	000000000000	100.00	LYCÉE DE LA MER Échéance du 21/05/08
Eric ANGINE	97000	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Échéance du 21/05/08
Bernard AUBRET	09700	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Échéance du 21/05/08
MME BADOIS RACHIDA	17906	00112	16317513001	50.00	LYCÉE DE LA MER Échéance du 21/05/08
Lah BARBE	00097	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Échéance du 21/05/08
** Total **				300.00	

Le montant total du prélèvement d'avance ne change pas par rapport au prélèvement du même type réalisé au 2^{ème} trimestre.

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER | 21/05/08 | AVANCE

Rapport d'accompagnement
 Bordereau de prélèvement
 Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent | Suivant | Fermer | Aide

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER | 21/05/08 | AVANCE

Dossier de transfert
 C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S

Parcourir

Précédent | Suivant | Fermer | Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Terminer pour valider le prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER | 21/05/08 | AVANCE

Date de présentation : 15/05/08
 Date de règlement : 21/05/08
 Dossier de transfert : C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Terminer

Précédent | Terminer | Fermer | Aide

Génération des prélèvements automatiques

Prélèvement correctement effectué

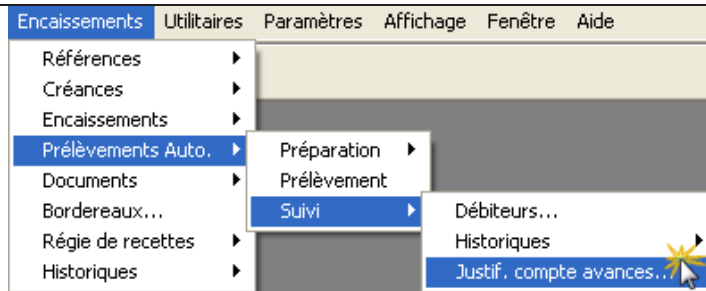
0721548S - LYCÉE DE LA MER | 21/05/08 | AVANCE

Date de présentation : 15/05/08
 Date de règlement : 21/05/08
 Dossier de transfert : C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

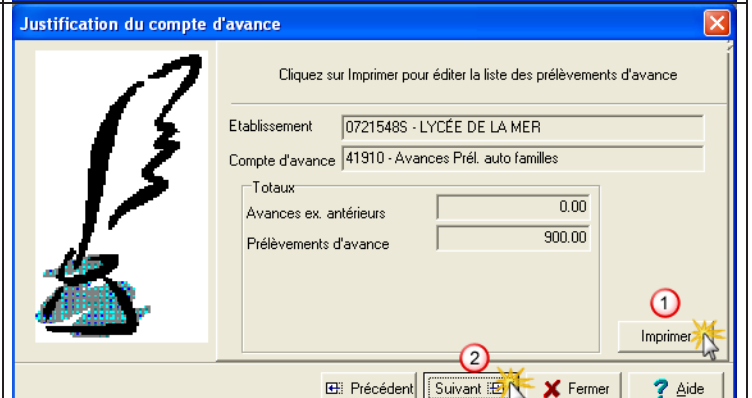
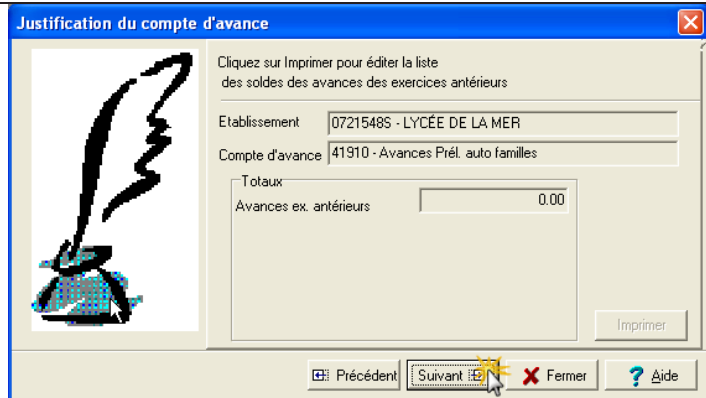
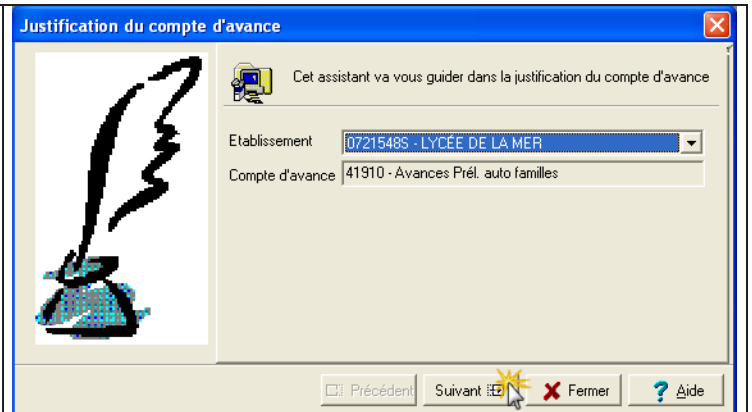
Précédent | Terminer | Fermer | Aide

10	1	04/05/08	5116	PRELEVEMENT ECH. DU 21/05/08	300.00	
10	2	04/05/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 21/05/08		300.00

L'écriture générée au brouillard a un goût de déjà vu...



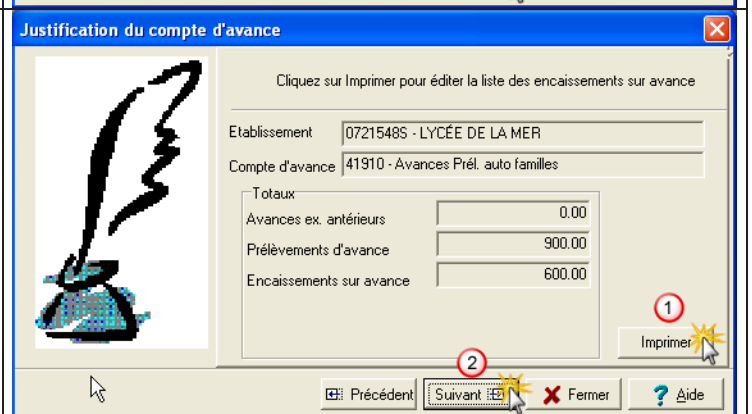
Les éléments des justificatifs d'avances ont évolué et il est intéressant de les découvrir...



Académie : NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S Page n° 1
Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER Le 04/05/08
LEMANS

PRELEVEMENTS D'AVANCE DE L'ETABLISSEMENT 0721548S

Echéance	Débiteur	Montant
27/02/08	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00
	00009K - ANGINE Eric	50.00
	00003D - AUBRET Bernard	50.00
	00011M - BADOIS R Achida	50.00
	00004E - BARBE Lah	50.00
	Total de l'échéance	300.00
26/03/08	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00
	00009K - ANGINE Eric	50.00
	00003D - AUBRET Bernard	50.00
	00011M - BADOIS R Achida	50.00
	00004E - BARBE Lah	50.00
	Total de l'échéance	300.00
21/05/08	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00
	00009K - ANGINE Eric	50.00
	00003D - AUBRET Bernard	50.00
	00011M - BADOIS R Achida	50.00
	00004E - BARBE Lah	50.00
	Total de l'échéance	300.00
	Total	900.00



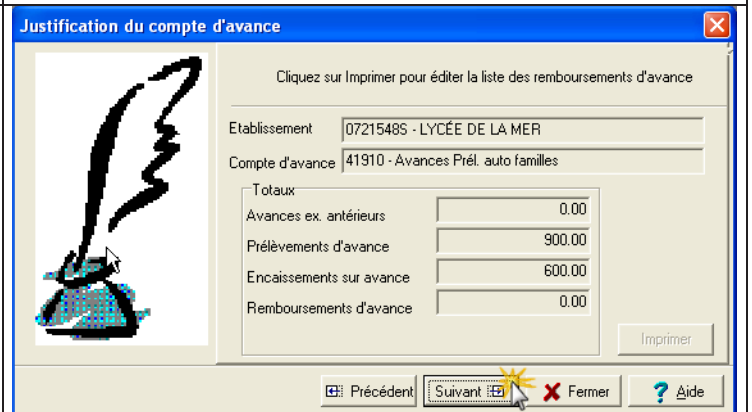
Les justificatifs sont très explicites...

Académie : NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S Page n° 1
Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER Le 04/05/08
LEMANS

ENCAISSEMENTS SUR AVANCE

Encaissement pour ordre n° : 1
FQE pour ordre du : 04/04/08 Etablissement 0721548S

Créance	Référence	Montant
08CA15U020552	AGUSTINI Marylene	31.00
08CA15U023112	AGUSTINI Thierry	169.00
08CA15U021942	ANGINE Cendy	100.00
08CA15U020562	AUBRET Jeanne	100.00
08CA100000142	BADOIS Annie	100.00
08CA15U020582	BARBE Sainte	100.00
	Total de l'échéance	600.00
	Total général des encaissements sur avance	600.00



Justification du compte d'avance

Cliquez sur Imprimer pour éditer le récapitulatif de l'aide à la justification du compte d'avance

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
Compte d'avance : 41910 - Avances Prél. auto familles

Totaux	
Avances ex. antérieurs	0.00
Prélèvements d'avance	900.00
Encaissements sur avance	600.00
Remboursements d'avance	0.00
Solde des avances	300.00

1 Imprimer

2 Précédents Terminer Fermer Aide

Académie : NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S
Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER LEMANS Le 04/05/08

RECAPITULATIF DE L'AIDE A LA JUSTIFICATION DU SOLDE DU COMPTE D'AVANCE

Etablissement 0721548S - LYCÉE DE LA MER		Compte d'avance 41910
Total des avances des exercices antérieurs		0.00
+ Total des prélèvements d'avance		900.00
- Total des encaissements sur avance		600.00
- Total des remboursements d'avance		0.00
= Solde des avances		300.00

Un document de synthèse permet une meilleure compréhension.

Justification du compte d'avance

Aide à la justification du compte d'avance terminée

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
Compte d'avance : 41910 - Avances Prél. auto familles

Totaux	
Avances ex. antérieurs	0.00
Prélèvements d'avance	900.00
Encaissements sur avance	600.00
Remboursements d'avance	0.00
Solde des avances	300.00

Précédents Terminer Fermer Aide

Historique des prélèvements

Prélèvements	Prélèvements de l'échéance du 21/05/08 de l'éta	
	Débiteur	Montant
0721548S	00002C - AGUSTINI Valerie	100.00
21/05/08	00009K - ANGINE Eric	50.00
23/04/08 Ajust	00003D - AUBRET Bernard	50.00
26/03/08	00011M - BADOIS RACHIDA	50.00
27/02/08	00004E - BARBE Lah	50.00

Le 1^{er} prélèvement d'avance du 3^{ème} trimestre est présent dans l'historique des prélèvements...

Encasements Utilitaires Paramètres Affichage Fenêtre Aide

- Références
- Créances
- Encasements
- Prélèvements Auto.
 - Préparation
 - Prélèvement
 - Suivi
 - Débiteurs...
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Dans le menu Débiteurs, il est aisé de visualiser et d'imprimer tous les éléments liés aux prélèvements : Prélèvements, Encaissements, Remboursements et Créances

Prélèvements d'un débiteur

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
Débiteur : 00002C - AGUSTINI Valerie

Echéance	Montant
27/02/08	100.00
26/03/08	100.00
23/04/08 Ajust.	138.00
21/05/08	100.00
Total	438.00

1 Imprimer Ctrl+P

2 Fermer Aide

Débiteurs du prélèvement automatique

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
Sélectionner : Tout
Trier par : par nom
Atteindre :

Numéro	Nom	
00002C	AGUSTINI Valerie	Ajouter... Ins
00009K	ANGINE Eric	Modifier... Suppr
00003D	AUBRET Bernard	Supprimer
00011M	BADOIS RACHIDA	Suppr
00004E	BARBE Lah	Visualiser...
00010L	BARBIER Damien	Voir Prélèvements...
00001B	BARDE Pascal	Voir Encaissements...
00012N	BARGIER Laure	Voir Remboursements...
00013P	BARTE Typhaine	Voir Créances...

Académie de NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S Page n° 1
Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER LEMANS Le 04/05/08

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Nom : AGUSTINI
Prénom : Valerie

Numéro : 00002C
Mise à jour : 29/01/08

Prélèvements :

Echéances	Montant
27/02/08	100.00
26/03/08	100.00
23/04/08 Ajust.	138.00
21/05/08	100.00
Total	438.00

Encaissements issus de prélèvement pour un débiteur

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER
 Débiteur : 00002C AGUSTINI Valerie

Echéance	Type	Numéro	Créance	Référence	Cpt. Liaison	Montant
23/04/08	Pour ordre	1	08CA15U020552	AGUSTINI Marylene	4112	31.00
23/04/08	Pour ordre	1	08CA15U023112	AGUSTINI Thierry	4112	169.00
23/04/08	Ajustement	1	08CA15U020552	AGUSTINI Marylene	4112	138.00

Total : 338.00

Buttons: Imprimer Ctrl+P, Fermer, Aide

Académie de NANTES ETABLISSEMENT : 0721548S Page n° 1
 Exercice : 2008 LYCÉE DE LA MER Le 04/05/08
 LEMANS

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Nom : AGUSTINI Numéro : 00002C
 Prénom : Valerie Mise à jour : 29/01/08

Encasements issus de prélèvements :

Echéances	Type	Numéro	Créance	Référence	Cpt. Liaison	Montant
23/04/08	Pour Ordre	1	08CA15U020552	AGUSTINI Marylene	4112	31.00
			08CA15U023112	AGUSTINI Thierry	4112	169.00
	Ajustement	1	08CA15U020552	AGUSTINI Marylene	4112	138.00
Total						338.00

Avant de faire le 2^{ème} prélèvement d'avance, il est ajouté un débiteur dans la liste de ceux aptes aux prélèvements.

Modification d'un débiteur

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER Numéro : 00006G Mise à jour : 31/01/08

Nom : BELTETE Prénom : Aldo

Adresse : 8 RUE DES LILAS Code postal : 72000 Ville : PLOUGASTEL LE GUILLAUMOIS

Titulaire : Aldo BELTETE R.I.B. : 00000 00970 00000000000 00 Domiciliation : CIC LE MANS

Echéancier : Date édition : Montant édité : 0.00 Montant actuel : 50.00

Buttons: OK, Annuler, Aide

Modification d'un débiteur

Etablissement : 0721548S - LYCÉE DE LA MER Numéro : 00006G Mise à jour : 31/01/08

Nom : BELTETE Prénom : Aldo

Général Elèves Opérations

Numéro	Nom	Qualité	Montant Prélevé
02060	BELTETE Mariette	21 - DEMI-PENSIONN.	50.00

Total prélèvement d'avance : 50.00

Buttons: OK, Annuler, Aide

00006G	BELTETE Aldo	Ajouter...	Ins
00005F	BOUDIN Micheline	Modifier...	
00008J	MESLUI Patrick	Supprimer	Suppr
00007H	POISSON Sentirle	Visualiser...	
		Voir Prélèvements...	
		Voir Encasements...	
		Voir Remboursements...	
		Voir Créances...	
		Editer Echéancier...	
		Imprimer...	Ctrl+P
		Actualiser	F5

LYCÉE DE LA MER
 3, rue de Beau Soleil
 BP 3
 72000 LEMANS

Etablissement : LYCÉE DE LA MER A LEMANS, le 04/06/08

BELTETE Aldo
 8 RUE DES LILAS
 72000 PLOUGASTEL LE GUILLAUMOIS

Madame, Monsieur

Vous avez choisi le prélèvement automatique pour régler les sommes dont vous êtes redevable au titre de l'hébergement de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) dans l'établissement : LYCÉE DE LA MER.

Sauf changement dont nous vous préviendrons, les prélèvements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Date	Montant
25/06/08	50.00
23/07/08	50.00 (*)

L'édition individuel de l'échéancier est possible depuis ce menu, il n'est pas utile de refaire une édition collective. La sélection du débiteur se fait par CTRL+Clic gauche (voir l'aide en ligne touche F1)

(*) Reste dû de la période : Le montant ajusté vous sera communiqué en temps voulu, s'il est supérieur à celui indiqué.

L'Agent comptable,
 Roger LECONOME

Encaissements Utilitaires Paramètres Affic

- Références
- Créances
- Encaissements
- Prélèvements Auto.**
 - Préparation
 - Prélèvement**
 - Suivi
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

8 Le 2^{ème} prélèvement d'avance peut commencer...

Génération des prélèvements automatiques

Cet assistant va vous guider pour effectuer un prélèvement

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Echéance: 25/06/08 AVANCE

Compte prélèvement: 5116 - PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs à prélever

Click droit pour modifier ou imprimer.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 25/06/08 AVANCE

Débiteur	A Prélever	Echéancier
00002C - AGUSTINI Valerie	100.00	
00009K - ANGINE Eric	50.00	
00003D - AUBRET Bernard	50.00	
00011M - BADOIS RACHIDA	50.00	
00004E - BARBE Lah	50.00	
00006G - BELTETE Aldo	50.00	

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Saisissez la date de règlement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 25/06/08 AVANCE

Date de présentation: 19/06/08

Date de règlement: 25/06/2008

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 25/06/08 AVANCE

Rapport d'accompagnement

Bordereau de prélèvement

Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

Page n°1
04/06/08 A.C. DE LAMER

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du titulaire	Code Etab.	Code Guichet	N° de compte	Montant	Correspondance individuelle
* Bordereau T O					
Valérie AGUSTINI	00000	00000	000000000000	100.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 25/06/08
Eric ANGINE	97000	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 25/06/08
Bernard AUBRET	09700	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 25/06/08
MME BADOIS RACHIDA	17906	00112	16317513001	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 25/06/08
Lah BARBE	00097	00000	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 25/06/08
Aldo BELTETE	00000	00970	000000000000	50.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 25/06/08
**Total **				350.00	

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 25/06/08 AVANCE

Dossier de transfert

C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

Parcourir

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Terminer pour valider le prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 25/06/08 AVANCE

Date de présentation: 19/06/08

Date de règlement: 25/06/08

Dossier de transfert

C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

1 Terminer 2 Fermer

Précédent Fermer Aide

11	1	04/06/08	5116	PRELEVEMENT ECH. DU 25/06/08	350.00	
11	2	04/06/08	41910	PRELEVEMENT ECH. DU 25/06/08		350.00

Encassements Utilitaires Paramètres Affichage Fenêtre Aide

- Références
- Créances
 - Créances automatiques
 - Réception...
 - Créances en attente...
- Encassements
 - Saisie... Ctrl+N
- Prélèvements Auto.
 - Recouvrement
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Avant d'effectuer le prélèvement d'ajustement, il est procédé à la réception des créances...

Réception des créances

Cet assistant va vous guider pour réceptionner les créances automatiques.

Réception des créances

- Elèves
- Recettes
- Reversements
- Recettes externes
- Echéanciers
- Recettes mémoires

Précédent Suivant Fermer Aide

Réception des créances

Indiquez l'établissement concerné par la réception

Réception des créances élèves

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Précédent Suivant Fermer Aide

Réception des créances

Veillez indiquer le dossier de transfert : - le lecteur de disquette
ou - le dossier de Comptabilité Budgétaire

Réception des créances élèves

Dossier de transfert: C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\DK3T

Parcourir

Précédent Suivant Fermer Aide

Réception des créances

Cliquez sur Visualiser pour voir les créances à réceptionner

Réception des créances élèves

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Dossier de transfert: C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\DK3T\

Visualiser

Précédent Suivant Fermer Aide

Réception des créances

Cliquez sur Terminer pour effectuer la réception.

Réception des créances élèves

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Dossier de transfert: C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\DK3T\

Précédent Terminer Fermer Aide

Académie de NANTES
Exercice 2008

ETABLISSEMENT : 0721548S
LYCÉE DE LA MER
LEMANS

Page n° 1
le : 04/06/08

CREANCES ELEVES RECEPTIONNEES

Etablissement	Année - Trimestre	Montant de la créance	Référence	Responsable	Compte de créance	Type
0721548S	2008 - 3	129.00	AGUSTINI Marylene	AGUSTINI Valerie	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	AGUSTINI Thierry	AGUSTINI Valerie	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	ANGINE Candy	ANGINE Eric	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	AUBRET Jeanne	AUBRET Bernard	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	BARBE Sainte	BARBE Lah	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	BARBIER Elodie	BARBIER Damien	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	BARDE Laurianne	BARDE Pascal	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	BARGIER Julie	BARGIER Laure	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	BOUDIN Didier	BOUDIN Micheline	4112	Constatation
0721548S	2008 - 3	129.00	BELAIR Mariette	BELTETE Aldo	4112	Constatation

Total 1 290.00

Saisie des Créances

Sélectionner: Un établissement | 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Trier par: Numéro de créance

Atteindre: | Origine: Elève | Créances soldées

N° Créance	Etablissement	Origine	Cpte liaison	Référence	Montant	Reste à réaliser	Responsable/débiteur	Prélèv.
08CA15U019372	0721548S	Elève	4112	BARDE Laurianne	169.00	169.00	BARDE Pascal	
08CA15U019373	0721548S	Elève	4112	BARDE Laurianne	129.00	129.00	BARDE Pascal	
08CA15U020553	0721548S	Elève	4112	AGUSTINI Marylene	129.00	129.00	AGUSTINI Valerie	Oui
08CA15U020563	0721548S	Elève	4112	AUBRET Jeanne	129.00	129.00	AUBRET Bernard	Oui
08CA15U020583	0721548S	Elève	4112	BARBE Sainte	129.00	129.00	BARBE Lah	Oui
08CA15U020592	0721548S	Elève	4112	BOUDIN Didier	169.00	169.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020593	0721548S	Elève	4112	BOUDIN Didier	129.00	129.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020603	0721548S	Elève	4112	BELAIR Mariette	129.00	129.00	BELTETE Aldo	Oui
08CA15U021943	0721548S	Elève	4112	ANGINE Cendy	129.00	129.00	ANGINE Eric	Oui
08CA15U021952	0721548S	Elève	4112	BARBIER Elodie	169.00	169.00	BARBIER Damien	
08CA15U021953	0721548S	Elève	4112	BARBIER Elodie	129.00	129.00	BARBIER Damien	
08CA15U023113	0721548S	Elève	4112	AGUSTINI Thierry	129.00	129.00	AGUSTINI Valerie	Oui
08CA15U024072	0721548S	Elève	4112	BARGIER Julie	169.00	169.00	BARGIER Laure	
08CA15U024073	0721548S	Elève	4112	BARGIER Julie	129.00	129.00	BARGIER Laure	

L'élève Annie BADOIS a quitté l'établissement... Le débiteur n'a pas été mis à jour en décochant « OK pour prélèvement ». Les prélèvements d'avance ont été réalisés à tort... Cette élève ne fait l'objet d'aucune créance au 3^{ème} trimestre. Le remboursement sera donc réalisé dans la phase d'ajustement.

Encassements | Utilitaires | Paramètres | Affic

- Références
- Créances
- Encassements
- Prélèvements Auto.
 - Préparation
 - Prélèvement
 - Suivi
- Documents
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

Génération des prélèvements automatiques

Cet assistant va vous guider pour effectuer un prélèvement

Etablissement: 0721548S - LYCÉE DE LA MER

Echéance: 23/07/08 | AJUSTEMENT TRIMESTRE 3

Compte prélèvement: 5116 - PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Précédent | Suivant | Fermer | Aide

Dans la fenêtre ci-dessous, le débiteur est sélectionné pour être remboursé.

Génération des prélèvements automatiques

Veuillez patienter pendant l'affectation des avances des débiteurs aux créances. Puis cliquez sur Suivant

0721548S - LYCÉE DE LA MER | 23/07/08 | AJUSTEMENT

AFFECTATION TERMINEE

- Préparation de l'encassement pour ordre correspondant aux précédents prélèvements d'avance.
- Calcul du reste dû des débiteurs

Précédent | Suivant | Fermer | Aide

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs non prélevés

Click droit pour modifier ou imprimer

0721548S - LYCÉE DE LA MER | 23/07/08 | AJUSTEMENT

Débiteur	Avance - Reste dû	Rembourser
00011M - BADOIS RAchida	100.00	Oui

Modifier | Imprimer | Précédent | Suivant | Fermer | Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les lettres de remboursement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

Au cours de la procédure d'ajustement, un courrier destiné aux familles, faisant l'objet d'un remboursement, est généré.

Agence Comptable : LYCÉE DE LA MER
3, rue de Beau Soleil
BP 3
72000 LEMANS

Etablissement de scolarisation : LYCÉE DE LA MER

A LEMANS, le 04/06/08

BADOIS Rachida
48, RUE DE LA MADELEINE
72000 ST CHARLES DES COQUILLES

Madame, Monsieur,

Je vous informe que nous allons procéder prochainement au remboursement d'une somme de 100,00 euros pour le motif suivant : régularisation des frais d'hébergement au 23/07/08.

Cette somme fera l'objet d'un virement sur votre compte courant :

MME BADOIS RACHIDA
CRCA LE MANS
17906 00112 16317513001 89

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Agent Comptable
Roger LECONOME

Génération des prélèvements automatiques

Débiteurs à prélever

Clic droit pour modifier ou imprimer.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Débiteur	A Prélever	Echéancier
00002C - AGUSTINI Valerie	58.00	100.00
00009K - ANGINE Eric	29.00	50.00
00003D - AUBRET Bernard	29.00	50.00
00004E - BARBE Lah	29.00	50.00
00006G - BELTETE Aldo	79.00	50.00

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Saisissez la date de règlement

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Date de présentation : 17/07/08

Date de règlement : 23/07/2008

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Editer pour imprimer les documents du prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Rapport d'accompagnement

Bordereau de prélèvement

Lettres d'information aux débiteurs

Editer

Précédent Suivant Fermer Aide

9 La phase d'ajustement se déroule comme pour le 2^{ème} trimestre. Un courrier informe les familles pour les prélèvements différents de ceux prévus à l'échéancier.

A.C. DE LAMER

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DE SUPPORT MAGNETIQUE

MONNAIE DU SUPPORT : EURO

IC DU COMPTABLE : 8YY7

LETTRE APPLICATIVE : L

COMPTE A MOUVEMENTER : 97000 00000 000000000000 00

N.I.E. DU REMETTANT : 0ER558

DESTINATAIRE : Trésorier Payeur Général

SEANCE S.I.T. DU : 17.07.2008

OPERATIONS			
CODE O.P.	NOMBRE	DATE DE REGLEMENT	MONTANT CUMULE
80	00000005	23.07.2008	00000000000224.00

NUMERO DU SUPPORT MAGNETIQUE :

SUPPORT REMIS LE : A HEURES

SIGNATURE ET CACHET DU REMETTANT :

A CONSERVER PAR LE T.P.G.

Page n° 1
04/06/08

A.C. DE LAMER

BORDEREAU DES REGLEMENTS EFFECTUES

Nom du titulaire	Code Etab.	Code Guichet	N° de compte	Montant	Correspondance individuelle
* Bordereau TG					
Valérie AGUSTINI	00000	00000	00000000000	58.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/07/08
Eric ANGINE	97000	00000	00000000000	29.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/07/08
Bernard AUBRET	09700	00000	00000000000	29.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/07/08
Lah BARBE	00097	00000	00000000000	29.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/07/08
Aldo BELTETE	00000	00970	00000000000	79.00	LYCÉE DE LA MER Echéance du 23/07/08

**Total **

224.00

Agence Comptable : LYCÉE DE LA MER
3, rue de Beau Soleil
BP 3
72000 LEMANS

A LEMANS, le 04/06/08

Etablissement de scolarisation : LYCÉE DE LA MER

BELTETE Aldo
8 RUE DES LILAS
72000 PLOUGASTEL LE GUILLAUMOIS

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le montant de votre prochain prélèvement au titre de l'hébergement de votre(vos) enfant(s) scolarisé(s) dans l'établissement : LYCÉE DE LA MER, sera de 79.00 euros.

Ce prélèvement aura lieu le 23/07/08.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Agent Comptable
Roger LECONOME

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S

Parcourir

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Vous devez renseigner le dossier de transfert.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S

Parcourir

Précédent Suivant Fermer Aide

Génération des prélèvements automatiques

Cliquez sur Terminer pour valider le prélèvement.

0721548S - LYCÉE DE LA MER 23/07/08 AJUSTEMENT

Date de présentation 17/07/08

Date de règlement 23/07/08

Dossier de transfert
C:\Documents and Settings\Jean-Luc\Bureau\0721548S\

1 2

Précédent Terminer Fermer Aide

Encaissements Utilitaires Paramètres Affichage Fer

- Références
- Créances
- Encaissements
- Prélèvements Auto.
- Documents**
 - Fiches quotidiennes...
 - Relances et contentieux
- Bordereaux...
- Régie de recettes
- Historiques

10 La FQE est éditée.

Fiches quotidiennes d'encaissement

Fiches quotidiennes

- Encaissements en attente
- FQE
 - En attente
 - Encaissement
 - Encaissement pour ordre
 - Edité le 04/04/08

Date	Etablis.	Montant
04/06/08	0721548S	29.00
04/06/08	0721548S	29.00
04/06/08	0721548S	29.00
04/06/08	0721548S	79.00
04/06/08	0721548S	58.00
04/06/08	0721548S	100.00
04/06/08	0721548S	100.00
04/06/08	0721548S	100.00
04/06/08	0721548S	50.00
04/06/08	0721548S	129.00
04/06/08	0721548S	71.00

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement

Vous devez éditer les Fiches Quotidiennes d'Encaissement.

Editer les FQE

Précédent Suivant Fermer Aide

Validation des fiches quotidiennes d'encaissement

Cliquez sur Terminer pour valider les Fiches Quotidiennes d'Encaissement et générer les écritures correspondantes.

1 2 Terminer Fermer Aide

FICHE QUOTIDIENNE D'ENCAISSEMENT N° 2 AU 04/06/08

Date	Créance	N° cote débit	N° cote crédit	Montant	Référence	Nom du tireur
04/06/08	08CA15U020553	5116	4112	58.00	AGUSTINI Marlène	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U021943	5116	4112	29.00	ANGINE Cendy	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020563	5116	4112	29.00	AUBRET Jeanne	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020583	5116	4112	29.00	BARBE Sainte	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020603	5116	4112	79.00	BELAIR Mariette	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
	SOUS-TOTAL	5116	4112	224.00		
	TOTAL	5116		224.00		
TOTAL ETABLISSEMENT				224.00		

FICHE QUOTIDIENNE POUR ORDRE AU 04/06/08

Date	Créance	N° cote débit	N° cote crédit	Montant	Référence	Nom du tireur
04/06/08	08CA15U023113	41910	4112	129.00	AGUSTINI Thierry	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020553	41910	4112	71.00	AGUSTINI Marlène	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U021943	41910	4112	100.00	ANGINE Cendy	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020563	41910	4112	100.00	AUBRET Jeanne	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020583	41910	4112	100.00	BARBE Sainte	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
04/06/08	08CA15U020603	41910	4112	50.00	BELAIR Mariette	PRELEVEMENT ECH. DU 23/07/08
	SOUS-TOTAL	41910	4112	550.00		
	TOTAL	41910		550.00		
TOTAL ETABLISSEMENT				550.00		

Les écritures suivantes sont passées automatiquement au brouillard :

14	1	04/06/08	41910	REMB. PREL. ECH. DU 23/07/08	100.00	
14	2	04/06/08	46640	REMB. PREL. ECH. DU 23/07/08		100.00
15	1	04/06/08	5116	FQE n° 2	224.00	
15	2	04/06/08	4112	FQE n° 2		224.00
16	1	04/06/08	41910	FQE Pour Ordre	550.00	

Il ne restera que l'ordre de paiement du trop perçu à saisir pour concrétiser le remboursement.

Saisie des Créances

Sélectionner : Un établissement | 07215485 - LYCÉE DE LA MER

Trier par : Numéro de créance

Atteindre : | Origine : Elève | Créances soldées

N° Créance	Etablissement	Origine	Cpte liaison	Référence	Montant	Reste à réaliser	Responsable/débiteur	Prélèv.
08CA100000142	07215485	Elève	4112	BADOIS Annie	155.00	0.00	BADOIS R Achida	Oui
08CA15U019372	07215485	Elève	4112	BARDE Laurianne	169.00	169.00	BARDE Pascal	
08CA15U019373	07215485	Elève	4112	BARDE Laurianne	129.00	129.00	BARDE Pascal	
08CA15U020552	07215485	Elève	4112	AGUSTINI Marylene	169.00	0.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U020553	07215485	Elève	4112	AGUSTINI Marylene	129.00	0.00	AGUSTINI Valerie	Oui
08CA15U020562	07215485	Elève	4112	AUBRET Jeanne	169.00	0.00	AUBRET Bernard	Oui
08CA15U020563	07215485	Elève	4112	AUBRET Jeanne	129.00	0.00	AUBRET Bernard	Oui
08CA15U020582	07215485	Elève	4112	BARBE Sainte	169.00	0.00	BARBE Lah	Oui
08CA15U020583	07215485	Elève	4112	BARBE Sainte	129.00	0.00	BARBE Lah	Oui
08CA15U020592	07215485	Elève	4112	BOUDIN Didier	169.00	169.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020593	07215485	Elève	4112	BOUDIN Didier	129.00	129.00	BOUDIN Micheline	
08CA15U020603	07215485	Elève	4112	BELAIR Mariette	129.00	0.00	BELTETE Aldo	Oui
08CA15U021942	07215485	Elève	4112	ANGINE Cendy	169.00	0.00	ANGINE Eric	Oui
08CA15U021943	07215485	Elève	4112	ANGINE Cendy	129.00	0.00	ANGINE Eric	Oui
08CA15U021952	07215485	Elève	4112	BARBIER Elodie	169.00	169.00	BARBIER Damien	
08CA15U021953	07215485	Elève	4112	BARBIER Elodie	129.00	129.00	BARBIER Damien	
08CA15U023112	07215485	Elève	4112	AGUSTINI Thierry	169.00	0.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U023113	07215485	Elève	4112	AGUSTINI Thierry	129.00	0.00	AGOSTINI Valerie	Oui
08CA15U024072	07215485	Elève	4112	BARGIER Julie	169.00	169.00	BARGIER Laure	
08CA15U024073	07215485	Elève	4112	BARGIER Julie	129.00	129.00	BARGIER Laure	